

Guide de survie à l'Université **PANTHEON - ASSAS** 2012-2013

La méthodologie du droit - Premiers pas à ASSAS - Les bons plans d'ASSAS.net



www.assas.net



Centre de Formation Juridique

Etablissement d'enseignement supérieur privé

89,7%
de réussite

Vous faites des études de droit à Assas ? Assurez votre réussite avec le leader des formations en droit.



LES COURS DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE DE LICENCE AU MASTER

Cours spécialisés sur chaque équipe d'Assas.
Stage de prérentrée, Préparation aux TD,
Préparation aux examens.

LA PRÉPARATION CRFPA

Adaptée aux spécificités de l'IEJ d'Assas.
À distance ou sur place, découvrez notre plate-
forme d'E-learning et nos outils pédagogiques.



LA PRÉPARATION ENM

Exclusivement à distance, découvrez notre plate-
forme d'E-learning et nos outils réalisés par des
enseignants rompus aux exigences de ce concours.



LA PRÉPARATION OFFICIER & COMMISSAIRE DE POLICE

Exclusivement à distance : Découvrez notre
plate- forme d'E-learning et nos formations aux
concours d'entrée dans la police.



**Testez gratuitement nos outils pédagogiques et téléchargez nos manuels
de méthodologie et les annales d'Assas sur notre site internet**

www.centredeformationjuridique.com

EDITO

Voilà, vous venez d'ouvrir la première page de cette brochure ! Vous ne le savez pas encore, mais votre vie vient de changer. Maintenant que vous êtes entrés dans la fac et que vous avez posé vos yeux sur ce document, vous n'êtes plus des lycéens, mais des étudiants !

C'est un nouveau monde qui s'offre à vous et que vous devez découvrir et apprivoiser. Pour cela, de nombreux efforts sont faits, notamment par Assas.net, pour remédier au monde parfois impersonnel de la fac : intégration des nouveaux, parrainage, soirées After Amphi, Move Your Assas, sorties culturelles, codes d'or... Tout cela pour faire d'Assas un environnement où vous aurez plaisir à évoluer et à vivre.

Ce guide, cette brochure (qu'importe le nom) s'adresse à vous, les nouveaux arrivants dans cette « institution » qu'est l'université Paris II Panthéon-Assas. Vous en avez sûrement déjà entendu parler, en bien ou en mal, que ce soit par le biais de ragots, de rumeurs, dont la plupart, vous vous en rendrez bien vite compte, sont complètement faux ! Cependant, pour les multiples questions que vous ne manquez pas de vous poser, n'hésitez pas à venir vous renseigner (et nous interroger) sur notre forum : <http://www.assas.net/forum/>.

Dans ce document, vous trouverez principalement un guide de méthodologie qui vous servira grandement pour votre première année : comment rédiger une fiche d'arrêt, un commentaire d'arrêt, une dissertation... La méthodologie est très importante en droit et elle peut suffire à faire la différence entre une bonne et une mauvaise note. Cependant, on sait à Assas.net qu'il n'y a pas que le boulot dans la vie, mais aussi les sorties. C'est pourquoi, ce guide se veut un peu votre « manuel de survie » de votre début d'année et même durant toute votre scolarité à Vaugirard. Il conseillera dans tous les aspects de la vie étudiante auxquels vous pourrez vous retrouver confronté.

Enfin, un dernier mot en guise de conclusion : soyez curieux ! Allez vers les gens, posez des questions, intéressez-vous. Il n'y a rien de mieux pour faire de nouvelles découvertes, de nouvelles connaissances, de nouveaux amis. Pour tout cela, l'association Assas.net et son forum seront là pour vous aider et vous accompagner tout au long de votre cursus à Assas.

A très vite sur le forum !

L'équipe d'Assas.net

Merci à tous les rédacteurs, passés et présents, qui ont consacré leur temps et leur énergie à la création et à la pérennité de cette brochure, ainsi qu'aux personnes l'ayant mise en page et ayant conçu sa couverture à chaque parution. Votre travail permet cette année encore d'offrir ce guide aux étudiants d'Assas pour les aider, les informer et les rassurer.

La Méthodologie du Droit

- I- La méthodologie du droit
 - Le cas pratique p.03
 - La fiche d'arrêt p.05
 - Le commentaire d'arrêt p.07
 - La dissertation p.12
- II- Les écueils à éviter p.16
- III- Méthodologie des oraux p.18
- IV- Comment bien travailler p.19

PAGES CENTRALES:

Le dossier Assas.net de la rentrée

Premiers pas à Assas

- I- Informations générales
 - Les deux cursus en 1ère année p.22
 - Comment gagner des points ? p.23
 - Les examens p.25
 - FAQ p.28
- II- Présentation de la fac
 - La santé à Assas p.29
 - Les coordonnées utiles p.30
 - La vie étudiante à Assas p.31
 - Les bonnes adresses p.33
 - FAQ : se retrouver à la fac p.34

Les Bons Plans d'Assas.net

- Présentation d'Assas.net p.36
- Formulaire d'adhésion à l'association p.37
- Formulaire de parrainage p.38

Méthodologie du droit





Méthodologie du cas pratique

Le cas pratique est, avec le commentaire d'arrêt et le commentaire d'article ou de texte, l'une des épreuves pratiques qui pourra vous être proposée lors des examens.

Cette épreuve concrète, également dénommée « consultation juridique », vous donnera un bon aperçu des problèmes que vous aurez à résoudre dans votre vie professionnelle.

Si son aspect ludique plaît souvent aux étudiants, il ne faut pas pour autant perdre de vue la rigueur nécessaire à la réussite de ce type d'épreuves.

Les cas pratiques peuvent de présenter principalement sous deux formes différentes :

- **Le cas pratique « fermé »**, c'est-à-dire où une question précise vous est posée, à laquelle il vous faudra répondre !

- **Le cas pratique « ouvert »**, dans lequel il vous appartiendra de déterminer vous-même les questions à résoudre. Ce type de cas de termine généralement par la formule : « *Qu'en pensez-vous ?* » ou « *Quid juris ?* »

I- Les faits

Il convient tout d'abord de reprendre de manière succincte les faits de votre cas. Inutile de reprendre tous les détails, dont une partie vous servira dans la partie consacrée à l'application de la règle de droit au cas d'espèce.

A cette étape, vous devez qualifier le plus possible les différents éléments de fait (sauf si, bien entendu, la qualification d'une fait est le « nœud » de votre cas pratique). Vous devez donc vous efforcer d'exprimer les faits dans un vocabulaire juridique. À cet égard, il est important de se rappeler qu'il ne faut pas utiliser de nom ou M.X... ou Mme Y..., mais parler de Demandeur, Défendeur, conjoint, propriétaire... À l'exception du cas où le problème de droit porte sur ces détails, par exemple dans une procédure de changement de nom.

Il convient de lire attentivement l'énoncé du cas pratique. Il est conseillé de le lire une première fois, puis de procéder à une lecture plus active. Attention à bien lire tout l'énoncé, pour ne pas foncer tête baissée dans un piège... En effet, de longs développements au début de l'énoncé pourront parfois vous être totalement inutiles pour la résolution du cas et vous pénaliser lors de la notation.

II- Le problème de droit

Il s'agit de formuler, de manière abstraite, le problème juridique à résoudre, c'est-à-dire à exposer, sous la forme interrogative, la difficulté d'application ou d'interprétation d'une règle de droit.

III- Les règles de droit applicables

Si le cas pratique ne saurait en aucun cas (comme d'ailleurs toute épreuve), consister en un « récitage » de cours, il convient de poser clairement des définitions lors de cette étape.

Afin de résoudre votre problème de droit, vous devez exposer les éléments permettant d'y répondre comme suit :

La loi

A ce stade, vous devez citer les textes applicables. Il est le plus souvent inutile de recopier in extenso des articles de votre code. Présentez le contenu des articles de manière logique, en faisant ressortir les différentes conditions d'application d'un article :

Selon l'article XXX, deux conditions sont nécessaires à la validation de ... : d'une part [1ère condition] d'autre part [2ème condition].

Attention lorsque vous exposez une règle de droit d'en préciser les conséquences. Il vous faudra ensuite définir les termes employés par le texte. Les interprétations du texte sont le plus souvent apportées par la jurisprudence.

- Si vous souhaitez écarter un problème, vous devez le faire en justifiant, et non pas en vous contentant de ne pas le traiter.
- La consultation vous est faite au jour de l'examen (cette précision peut s'avérer utile pour calculer des délais, par exemple de prescription).

La jurisprudence

Vous devez ici exposer les jurisprudences qui sont venues préciser les conditions d'application, d'interprétation, ou parfois les sanctions d'une règle de droit.

Inutile également de citer quinze décisions allant dans le même sens: il vous suffit de citer l'arrêt de principe, en soulignant que cette solution est depuis constamment réitérée par la jurisprudence.

Soyez précis, en citant la juridiction ayant rendu la décision, ainsi que sa date, surtout s'agissant de « grands arrêts » : « Dans un arrêt rendu le 1ER décembre 2005, la première chambre civile de la Cour de cassation a précisé que [...] ».

La doctrine

Parfois, aucune décision n'a encore été rendue sur l'interprétation d'un texte, ou encore les jurisprudences contradictoires. Dans ce cas, il peut être utile de faire référence à des auteurs ayant écrit sur le sujet.

Attention cependant à ne pas vous approprier la thèse d'un auteur. Si vous savez qu'une théorie a été avancée par un éminent professeur, citez-le. Il ne s'agit pas pour autant de faire une dissertation sur le sujet : exposez succinctement les grandes positions de la doctrine. Vous pouvez également avancer dans certains cas des considérations pratiques. Ainsi, si une sanction existe, mais qu'elle n'est jamais prononcée en pratique, vous pouvez le préciser.

Reprenez cette trame pour chaque difficulté à résoudre. En effet, la question posée dans votre énoncé peut parfois appeler à développer de manière distincte deux raisonnements (répondant chacun à un problème de droit), avant de conclure.

IV- L'application de la règle de droit

Il convient ensuite d'appliquer ces règles abstraites aux faits de l'espèce. Cette étape sera en général moins longue que la précédente car vous n'avez qu'à appliquer les conditions que vous venez d'énoncer, puis d'en préciser les conséquences.

V- La conclusion

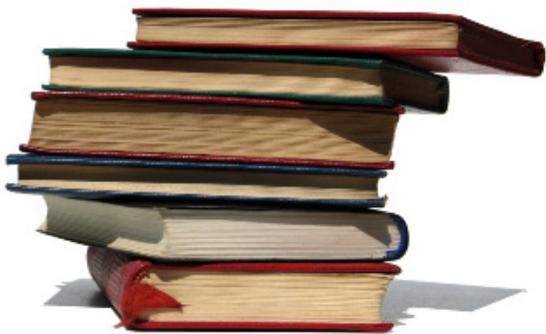
Cette étape, pourtant essentielle, est souvent oubliée par les étudiants.

Vous devez ici trancher la question qui vous a été posée dans l'énoncé de votre cas pratique. Ainsi, si l'énoncé vous demandait si Mme X pourra obtenir réparation et sur quel fondement, efforcez-vous de finir votre cas pratique par une phrase répondant exactement à cette question : Mme X pourra donc obtenir réparation de son préjudice, sur le fondement de ...

Les écueils à éviter:

- Recopier l'énoncé
- Laisser des détails inutiles
- Qualifier trop tôt (Par exemple, qualifier un bien de meuble ou d'immeuble, alors que la qualification pose problème et appelle des développements dans le corps de votre cas pratique : vous risquez ici d'ignorer totalement un problème).

Lesprit de l'exercice consiste à dérouler le plus clairement et le plus logiquement possible votre raisonnement. Attention à bien aller au bout de votre raisonnement, en précisant les sanctions et les conséquences. Inutile de reprendre les parties ici présentées en gras (les faits, le problème de droit). Il vous suffit de sauter une ligne entre chacune des parties.



Rédaction de la fiche d'arrêt

La fiche d'arrêt est un exercice à part entière, auquel il faudra vous familiariser dès vos premières séances de travaux dirigés. Cet exercice est d'autant plus important qu'il constituera la base de vos commentaires d'arrêt.

I – Présentation

La fiche d'arrêt doit commencer par la présentation de la date de la décision et de la juridiction ayant rendu cet arrêt, ainsi que le thème général en question.

La fiche d'arrêt doit comporter tous les éléments décrits ci-après. Il est recommandé d'aller à la ligne à la fin de chaque partie, afin de faciliter la lecture du correcteur. En revanche, inutile de numéroter ou d'annoter « Les faits », « La procédure », etc.

II – Les faits

Ensuite, il vous faut exposer les faits de l'espèce. N'entrez pas dans les considérations trop factuelles pour autant, contentez-vous de reprendre les faits essentiels (peu importe la couleur ou le modèle de la voiture par exemple).

Cette partie peut commencer par l'expression « En l'espèce (...) ».

Les faits devront être exposés de manière synthétique et neutre, sans prendre partie.

Efforcez-vous de sélectionner les faits pertinents. En la matière, il n'y a pas réellement de règle générale.

Ainsi, des dates pourront être un élément essentiel dans certains cas ou n'avoir aucune influence dans d'autres.

Comme dans la méthodologie du cas pratique, il convient de qualifier les personnes de manière juridique et de ne pas les désigner par leur nom ou M.X... ou Mme Y...

III – La procédure

Vous devez ici reprendre toute la procédure avant que l'affaire ne soit portée devant la Cour de cassation.

- Qui est le demandeur ? Le défendeur ?
- Quelle était la demande (dommages et intérêts, exécution forcée, changement de nom, etc.) ?
- Quelles décisions ont déjà été prononcées (et leurs dates) et dans quels sens ?

Les écueils à éviter :

Lorsque vous exposez la procédure, il ne faut en aucun cas « inventer » une partie de la procédure qui ne figure pas dans l'arrêt. Attention d'un autre côté à faire bien attention à tous les mots de l'arrêt.

Ainsi, si vous lisez « Attendu que selon l'arrêt confirmatif », vous pouvez en déduire que la Cour d'appel s'est prononcée dans le même sens que la juridiction de 1^{ère} instance. Pour autant, n'inventez pas ce qui a été dit par les juges du fond si rien ne vous permet de le dire. Attention aussi aux cassations sur renvoi : vous devez dans ce cas bien préciser qu'il s'agit d'une cassation sur renvoi, même s'il vous « manque » une partie de la procédure.

IV – Les prétentions des parties

Une fois énoncée la procédure, vous aboutissez au pourvoi en cassation : « M. X... a formé un pourvoi en cassation, estimant que (...), alors que M. Y... estime que (...) ».

Souvent, les prétentions de l'une des parties ne seront pas précisées dans l'arrêt. Encore une fois, n'inventez pas. De plus, dans les arrêts de cassation, il arrive souvent que ce ne soit pas les moyens du pourvoi qui soient reproduit, mais la thèse de la juridiction d'appel. Dans ce cas, n'inventez pas les prétentions des parties si elles ne sont pas indiquées.

V- La question de droit

La question de droit naît du conflit entre la thèse du demandeur et celle du défendeur. C'est la question à laquelle doit répondre la juridiction pour trancher ce litige. Pour déterminer plus facilement le problème de droit, il est utile de confronter la thèse de la Cour de cassation et celle de la Cour d'appel (dans un arrêt de cassation) ou la thèse de la Cour de cassation et celle du pourvoi (dans un arrêt de rejet). Vous formulerez cette question de droit la forme interrogative et en termes généraux et abstraits.

VI – La décision

Vous exposerez brièvement ici la solution retenue : en faveur de qui se prononce la Cour de cassation et pour quel(s) motif(s).



Méthodologie du commentaire d'arrêt

En droit, l'un des « exercices-roi », qui vous sera demandé tout au long de vos études, est le commentaire d'arrêt.

Plus généralement, on pourra vous demander de commenter des décisions issues de différentes juridictions (nationales ou internationales, en matière civile ou administrative etc.), mais en première année ce sera le plus souvent un commentaire d'un arrêt de la Cour de cassation que vous aurez à effectuer en droit civil et un arrêt de la Cour de cassation en droit constitutionnel.

Cet exercice est important car il vous permet de comprendre et d'analyser la jurisprudence.

Vous devez donc acquérir une bonne méthode, et ce dès la première année, car cet exercice vous servira tout au long de vos études mais également dans votre vie professionnelle.

Dans un commentaire d'arrêt, une décision est soumise à votre analyse. Le texte de la décision est reproduit, et il ne vous reste plus qu'à l'étudier, c'est-à-dire à apprécier, et voire même critiquer cette décision.

Le commentaire d'arrêt n'est pas pour autant un prétexte pour réciter votre cours. Comme vous le feront souvent remarquer vos professeurs, afin d'éviter le hors-sujet, il vous faut coller à l'arrêt, c'est-à-dire y revenir tout au long de votre devoir, en montrant bien que votre analyse porte sur cet arrêt, et non sur une réflexion générale (vous pouvez, par exemple, citer des passages etc.).

Le support textuel rassure souvent les étudiants qui opteront donc pour le commentaire d'arrêt et non la dissertation, ayant dans l'idée qu'ils auront forcément quelque chose à dire puisqu'ils disposent du texte. Or, le piège est là.

Le commentaire ne dispense en aucun cas d'une connaissance parfait du cours. Bien au contraire ! Face à un commentaire, certains sont tentés d'inventer le droit, ou tout simplement de paraphraser l'arrêt. Ces deux techniques aboutiront à un résultat désastreux.

I- La lecture de l'arrêt

Dès la phase de lecture, l'analyse de la structure de l'arrêt va s'avérer très utile. Cette phase est très souvent négligée, mais vous devez absolument apprendre ces quelques éléments d'étude, et le conserver en mémoire. Ils pourront, dans bien des cas, éclairer votre lecture.

• La date et la juridiction :

Cette étape va vous permettre d'apprécier la place de l'arrêt dans le droit positif : son importance par rapport à d'autres décisions, aux textes de droit etc. Examinez également la publicité accordée à cet arrêt : a-t-il été publié ou est-il inédit ? (B : Bulletin ; P : Publié ; D : Diffusé ; N : Aucune diffusion)

• Les arrêts de rejet :

Le plus souvent, les arrêts de rejet ne présentent ni visa, ni chapeau. Le pourvoi est généralement assez développé, suivi de la formule « mais attendu que... » et l'arrêt s'achève par un dispositif. Une décision de rejet peut parfois contenir un chapeau intérieur, qui se présente sous cette forme : « attendu que (...) alors que (...) mais attendu que (...) ».

Attention : ne perdez pas de vue que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un arrêt de rejet qu'il n'est pas important ! Pour preuve, l'arrêt Jacques Vabre de 1975 par exemple.

• Les arrêts de cassation :

Ils ont généralement la structure suivante :

Le visa : la Cour de cassation cite un ou plusieurs textes ou principes. La formule consacrée est la suivante : « vu l'article / la loi du (...) ».

Le chapeau : la Cour de cassation, par une formulation abstraite et générale, pose un principe d'application du texte visé. Ce chapeau peut être « de tête », c'est-à-dire au début de la décision, ou « intérieur ». il se présente le plus souvent dans les formes suivantes : « attendu que (...) » ; « attendu qu'il résulte de (...) » ; « attendu que selon l'article (...) ». C'est cette partie qui devra retenir le plus votre attention dans le commentaire, car c'est là que la Cour pose un principe ayant vocation à s'appliquer dans d'autres cas que celui de l'espèce, puisqu'il est général et pas rattaché strictement aux faits.

Les faits et la procédure : ils sont parfois présentés de manière très lapidaire dans les arrêts de cassation.

Les motifs de cassation : exposés ci-après

Le dispositif : cassation (« par ces motifs, casse et annule... »), avec ou sans renvoi) ou cassation partielle (« casse et annule, mais seulement en ce que... »)

• **Les arrêts d'espèce :**

Ce sont des arrêts isolés qui n'ont d'autre vocation que de s'appliquer à l'espèce (l'affaire) en cause.

En revanche, certains arrêts devront retenir votre attention, lorsqu'ils sont rendus pour :

Manque / défaut de base légale : ici, la Cour de cassation va préciser les éléments qu'aurait du examiner les juges du fond. En effet, les juges du fond doivent permettre à la Cour de cassation d'être en mesure d'exercer son contrôle, en précisant les éléments de fait qui les ont conduit à appliquer ou pas, tel ou tel texte. Diverses formules peuvent être utilisées par la Cour : « en se déterminant par ce seul motif impropre à caractériser (...) » ; « sans rechercher si (...) » ; « sans relever (...) ».

Violation de la loi : elle sera souvent formulée comme suit ; « attendu qu'en statuant ainsi la cour d'appel a violé le texte susvisé » ; « attendu qu'en statuant ainsi la cour d'appel n'a pas tiré les conséquences légales de (...) ». La Cour de cassation estime que les juges du fond ont mal interprété la disposition en cause, et va exercer son contrôle. La Cour de cassation peut ainsi interpréter un texte nouveau, voire donner un sens nouveau à d'anciennes dispositions. La Cour de cassation peut également contrôler la qualification, que l'on retrouve dans les arrêts par des formules diverses : les juges du fond ont « caractérisé » ou « n'ont pas caractérisé », la Cour d'appel en a « exactement déduit » et donc « a pu décider »...

Les arrêts de rejet sur un motif de pur droit (la Cour de cassation rejette un pourvoi en substituant son motif)

Les arrêts de cassation dans lesquels un moyen de pur droit est relevé d'office par la Cour de cassation.

Quand un principe abstrait et général est présenté dans un chapeau, tant dans un arrêt de rejet que de cassation.

S'agissant des arrêts de rejet, veillez à bien examiner les termes utilisés par la Cour de cassation, afin de déterminer la portée de l'arrêt. Lorsqu'il est écrit que les juges du fond se sont prononcés « souverainement » ou « dans l'exercice de leur pouvoir souverain », la Cour de cassation montre clairement que ces éléments échappent à son contrôle.

Au contraire, lorsque la Cour de cassation précise une formule du type : « la Cour d'appel a décidé à bon droit », « a pu estimer », a « légalement justifié sa décision », elle précise implicitement son approbation de la Cour d'appel. Derrière ces formules, la Cour de cassation a donc examiné et contrôlé la question de droit, et approuve la position de la Cour d'appel.

Les arrêts de rejet par substitution de motif ont également une grande portée. Dans ce cas, la décision attaquée est justement critiquée par le pourvoi (et aurait du donc entrainer une cassation), mais la décision se trouve justifiée par un autre motif, résultant des éléments de fait, qui n'a pas été relevé par les juges du fond, et que la Cour de cassation va retenir ici. Il faudra donc bien expliquer en quoi la décision du fond était erronée et quelle est la solution retenue par la Cour de cassation.

Petit truc : Pour vous permettre de mettre en valeur la structure de l'arrêt, faites attention, et au besoin surlignez les mots de liaison. Cela vous permettra de visualiser plus aisément les différentes étapes du raisonnement de la Cour. Après cette phase préalable, il vous faut examiner attentivement tout l'arrêt afin de faire la fiche d'arrêt (voir méthodologie consacrée) qui servira à la rédaction de votre introduction. Suivra ensuite l'annonce de votre plan.

II- L'élaboration du plan

• La réflexion

Elle déterminera votre plan. Au vu de votre problème de droit, vous devez regrouper toutes vos connaissances sur le sujet, afin d'établir des pistes de réflexion.

• Lister les connaissances

Cours, TD, réflexion personnelle, lecture de doctrine etc. Utilisez votre code avec parcimonie : inutile de reprendre la moitié des décisions qui figurent dans les notes, cela risque même de vous être préjudiciable (en effet, le code ne vous précisera pas l'importance des arrêts rapportés).

• Analyser mot à mot les attendus de principe

Chaque formule utilisée par la Cour de cassation doit être attentivement étudiée. Attention également aux mots de liaison, souvent riches de sens (« cependant », « néanmoins » etc.).

• La recherche du plan

En droit, le plan de votre devoir doit être apparent. Il se présentera ainsi :

Introduction

I- Titre du grand I

Annonce du A et du B

A- Titre du grand A

B- Titre du grand B

Transition du I au II

II- Titre du grand II

Annonce du A et du B

A- Titre du grand A

B- Titre du grand B

Les écueils à éviter :

Il ne faut jamais se contenter d'exposer successivement les deux thèses en présence en adoptant par exemple un plan :

- I. Position de la Cour d'appel
- II. Position de la Cour de cassation

• La conclusion

En général, pas de conclusion en droit. Quelques mots peuvent permettre d'ouvrir un peu le sujet à la fin, mais ils ne doivent surtout pas contenir des éléments qui auraient du faire l'objet de développements dans votre devoir. Si vous trouvez des idées de conclusion, réfléchissez à la place qu'ils pourraient avoir dans vos sous-parties, car le plan I) A-B II) A-B doit contenir l'ensemble de votre réflexion.

Posez-vous les bonnes questions :

- La décision est-elle nouvelle ?
- Interprète-t-elle d'une manière radicalement différente un ancien texte ?
- S'agit-il du premier arrêt sur le sujet ?
- S'agit-il d'un arrêt attendu depuis longtemps par la pratique ?
- Est-ce un arrêt confirmant une position affirmée depuis longtemps en jurisprudence ?
- Existe-t-il une contradiction entre les différentes formations de la Cour de cassation (ex : opposition entre la 1ère et la 3ème chambre civile) ?
- Est-ce un arrêt de la chambre mixte ou de l'Assemblée Plénière de la Cour de cassation (cela démontre l'importance de l'arrêt) ?
- Cette décision est-elle toujours applicable ? A-t-elle été modifiée par une jurisprudence ou une loi postérieure ?
- Est-ce un revirement de jurisprudence ? Si c'est le cas, quelles en sont les conséquences, tant théoriques que pratiques (juridiques, économiques, sociales...) ?
- Est-ce au contraire un arrêt isolé ?
- A quels autres cas la décision a-t-elle vocation à s'appliquer ? Résout-elle tous les problèmes ?
- La décision est-elle absolue ou doit-elle être tempérée ?

Quelques Idées De Plan :

Voici certains plans-types que vous pourrez retrouver en rédigeant vos commentaires.

Le mieux est de ne pas chercher à tout prix à appliquer un plan-type pour ensuite le remplir. Au contraire, organisez vos idées, regroupez-les, et vous vous apercevrez par la suite que le plan que vous avez retenu correspond souvent à l'un de ces plans types.

Certains plans-types peuvent vous aider à organiser vos idées. Attention toutefois à ne pas « forcer » le plan, c'est-à-dire à choisir un plan-type et à essayer de l'appliquer à votre arrêt coûte que coûte. Ne cherchez pas non plus l'originalité à tout prix. En la matière, la logique et la clarté doivent primer.

<p>Attendu de principe</p> <p>Un autre type de plan consiste à « découper » un attendu de principe en deux parties égales, pour les diviser à nouveaux en deux, pour commenter ainsi chaque partie.</p>	<p>I- Principe II- Exception</p>	<p>I- De lege lata (droit positif) II-De lege ferenda (droit prospectif)</p>	<p>Plan chronologique</p> <p>(Plan à utiliser avec précaution, pour éviter l'effet « catalogue »)</p>	<p>I- Conditions II- Effets</p> <p>I- Notion II- Régime</p> <p>(Ces plans se révéleront très efficaces et clairs en pratique. Attention toutefois en commentaire d'arrêt: parfois la décision ne porte que sur les conditions d'application d'un texte et non sur les effets (vous devez alors utiliser alors utiliser l'arrêt avant toute chose, et ne pas vous focaliser sur vos connaissances du cours qui peuvent être hors-sujet !)</p>
--	--	--	--	--

Les Titres

En droit, certaines formulations sont à proscrire dans vos titres de parties :

- Evitez l'utilisation des points de suspensions (I - *Blablabla* . . . II - . . . *Blablabla*)
- Evitez de conjuguer les verbes
- Evitez les points d'interrogation
- Soyez bref et précis, sans être évasif ou trop général (à proscrire : I - Les conditions d'application II - les effets). Il faut adapter votre plan à la décision commentée)
 - Attention aux sous-parties, qui doivent réellement correspondre au titre de la partie.
 - Vous n'avez pas besoin de donner des titres à vos sous-sous parties (c'est-à-dire aux 1 et 2). Inutile donc de les annoncer. En revanche, sautez une ligne pour plus de clarté.

La Rédaction :

Attention cette partie ne doit en aucun cas être rédigée au brouillon. Vous disposez de peu de temps pour rédiger votre commentaire, vous devrez donc rédiger uniquement l'introduction au brouillon. La bonne méthode à adopter est la suivante : elle consiste à écrire sur votre brouillon les titres des parties et des sous-parties, puis à lister brièvement (en abrégé, sans rédiger) les différents éléments que vous allez développer dans chaque partie.



Votre commentaire doit s'ouvrir par une phrase d'accroche, afin d'éveiller l'intérêt du lecteur. Vous pouvez parler d'un sujet d'actualité, utiliser une citation littéraire, tout dépendra de votre inspiration du moment. Ensuite, après une phrase de transition (du type « ce problème est abordé par la Cour de cassation dans l'arrêt rendu le... »), vous reprendrez votre fiche d'arrêt. Enfin, il convient d'annoncer votre plan. Vous pouvez opter pour différentes formules. Par exemple, vous pouvez faire deux phrases différentes, terminées par entre parenthèses (I) et (II), ou ne faire qu'une seule phrase :

« (I) (II). »

Vous pouvez également utiliser des mots de liaisons pour introduire élégamment votre plan : « dans un premier temps, dans un second temps », « d'une part, d'autre part ». Encore une fois, la règle d'or lorsque vous commentez un arrêt, c'est de coller à l'arrêt sans le paraphraser. Vous devez vous efforcer de vous reporter à l'arrêt et de le citer dans votre commentaire, pour étayer votre raisonnement. Chacune de vos sous-parties doit avoir comme point de départ l'arrêt, que vous allez ensuite expliquer.

Derniers Conseils :

- **Soignez les chapeaux et les transitions**

S'il n'est pas utile d'exposer dans votre annonce de plan vos sous-parties, vous devrez le faire dans un « chapeau », placé sous chacune des grandes parties.

Veillez aussi à soigner vos transitions, tant entre chaque A et B, qu'entre le I et le II. Cela rendra votre devoir beaucoup plus clair, et plus facile à lire. Le correcteur pourra ainsi suivre aisément le fil de votre réflexion sans se perdre. Cela peut vous paraître redondant, mais cela améliore la qualité de vos copies.

- **Aérez votre copie**

Par pitié pour vos lecteurs, n'hésitez pas à sauter des lignes :

- entre les titres et l'annonce de plan,
- entre vos parties et sous-parties,
- et plus généralement quand vous passez d'une idée à une autre.

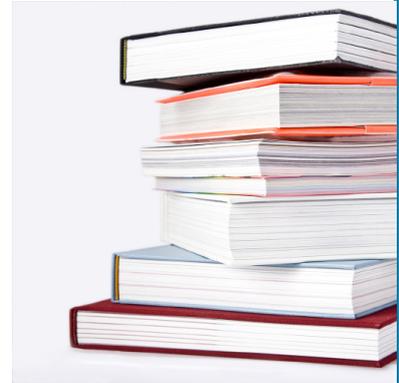
- **Attention à l'orthographe et au vocabulaire juridique**

Il serait en effet dommage de perdre un ou deux points en raison des fautes d'orthographe et de grammaire. Relisez-vous avec soin (vous devez donc garder du temps en fin d'épreuve pour relire votre copie.)

Soyez précis dans l'utilisation du vocabulaire juridique. Ainsi, la loi dispose et le contrat stipule (et non l'inverse). Utilisez le vocabulaire juridique que vous devez connaître sur le bout des doigts : interjeter appel, former un pourvoi en cassation etc.

Attention également aux abréviations. N'utilisez des abréviations que si :

- Elles sont communément admises (les abréviations de mots courants sont donc à proscrire, comme bcp pour « beaucoup », etc.) Certaines abréviations du vocabulaire juridique sont en revanche admises : DDHC pour « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, par exemple.
- Vous les avez annoncées (vous devez utiliser au moins une fois l'expression en entier avec son abréviation entre parenthèses).
- Mais en règle générale, limitez le plus possible leur usage.



Dissertation

Beaucoup d'étudiants n'aiment pas cet exercice, au point de ne jamais le prendre en examen, voire de ne même pas lire le sujet et foncer directement sur le cas pratique ou le commentaire d'arrêt... et c'est bien dommage, surtout si vous connaissez le sujet de la dissertation !

Peur du hors sujet, de ne pas avoir de support, ... les raisons sont variées. Ce petit guide est fait pour vous réconcilier avec cet exercice.

Tout exercice juridique nécessite une parfaite connaissance du cours en question, la dissertation comme les autres. Mais la difficulté dans une dissertation, dans bien des cas, sera de connaître tout son cours, en raison des sujets transversaux. Il faut donc savoir faire des liens entre les différentes parties de votre cours, en évitant de « cloisonner » vos connaissances (mais cela est aussi vrai dans un cas pratique ou un commentaire). Cela dit, passons à la pratique !

I – La préparation

• L'analyse des termes du sujet

Cette phase est très importante, car elle va vous éviter le hors sujet. Vous allez pouvoir dans cette première phase définir négativement le sujet, c'est-à-dire éviter les gros hors sujets.

Un petit exemple de sujet donné en 1ère année en droit civil : « La loi nouvelle et le futur ». Sur ce sujet, beaucoup d'étudiants ont eu en-dessous de la moyenne à cause d'un hors sujet flagrant et en réalité assez évitable. Ce sujet portait sur l'application de la loi nouvelle. Beaucoup d'étudiants ont opté pour le plan suivant :

- I. La non-rétroactivité de la loi nouvelle et
 - II. Le principe d'application immédiate de la loi nouvelle.
- Résultat : beaucoup de 5/20.

La durée de cette phase de préparation est variable selon la difficulté du sujet. Cependant, il semble nécessaire de pouvoir consacrer 2 heures à la rédaction de votre devoir.

En effet, l'intitulé du sujet est la loi nouvelle et le futur : tout le grand I était donc hors sujet, car les étudiants avaient développé le thème de la loi nouvelle et le passé. N'essayez donc pas de vouloir « caser » un maximum de connaissances dans votre copie, le but d'une dissertation est de développer des connaissances pertinentes.

Une bonne méthode pour éviter ce genre de piège est de définir les termes du sujet et veillez, tout au long de votre copie, à ce que votre devoir réponde aux termes du sujet ainsi définis. Dans l'exemple ci-dessus, il fallait donc surtout prendre garde au mot « futur », mais également définir les termes de loi, et de nouvelle. Vous prendrez soin ensuite, dans votre introduction, de délimiter le sujet, autrement dit d'expliquer brièvement que vous avez vu la difficulté, mais qu'elle ne correspond pas au sujet.

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, vous pouvez préciser que deux grands principes gouvernent l'application de la loi nouvelle dans le temps : le principe de non-rétroactivité de la loi nouvelle et le principe d'applicabilité immédiate de la loi nouvelle : le premier de ces principes concernant la loi nouvelle et le passé, l'autre la loi nouvelle et le futur, et que c'est donc ce second principe qui fera l'objet de votre dissertation.

Ces définitions vont faire ressortir des difficultés : sur la définition même des termes du sujet ou leur articulation, les difficultés posées par la question, etc. A ce stade, il faut également vous interroger sur l'intérêt du sujet, autrement dit :

Pourquoi vous a-t-on proposé ce sujet ? Attention à ce stade à la formulation de l'énoncé, qui contient en général des pistes sur la problématique à dégager : « l'évolution de... », « l'apport de... », « la loi nouvelle et le futur »...

• **Méfiez-vous également des plans-type**

En effet, si vous pourrez constater en pratique que vos plans ressembleront parfois à l'un des plans-type décrits ci-dessus (I Notion II Régime ; I Principe II Exception), ces plans doivent toujours être adaptés et il ne faut en aucun cas chercher à « forcer » un plan-type. Si vous n'arrivez pas à faire « rentrer » les éléments de votre dissertation dans un plan-type, ou si vous aboutissez à un devoir totalement déséquilibré, c'est que ce n'est pas le bon plan ! Alors videz votre esprit de ces plans préconçus et adoptez la méthode suivante.

• **Listez vos connaissances**

Une bonne méthode pour que votre dissertation soit complète consiste ensuite à lister vos connaissances. Pour un sujet donné, il vous suffit de lister tous les éléments de cours se rapportant à ce sujet. Cette méthode est particulièrement efficace dans les sujets transversaux. Cela vous permet également de dégager les grands axes (autrement dit les parties) de votre dissertation.

En effet, en gardant à l'esprit les difficultés que vous avez déjà décelées, vous pouvez à présent regrouper vos idées en grands thèmes : les notions d'un côté, les conséquences de l'autre, la doctrine / le droit positif, les difficultés au stade de la formation / de l'exécution du contrat, etc. En regroupant ces idées, vous parviendrez plus facilement à distinguer les grands axes de votre devoir. Cherchez à opposer et regrouper ces idées, ce qui vous permettra de mieux dégager et cerner la problématique de votre devoir.

• **Comment savoir que ce plan est le bon ?**

Facile, le plan doit répondre parfaitement à l'énoncé, ne pas dériver. En droit, les plans sont la plupart du temps en deux parties (I et II), elles-mêmes subdivisées en deux grandes sous-parties (A et B). La structure du plan est apparente. Vous devez donc donner des titres à vos parties et les faire apparaître ainsi dans votre copie :

I. Titre du grand I

Dans le chapeau, vous devez expliquer les points que vous allez développer dans le A (A) avant d'exposer autre chose dans le B (B).

A. Titre du grand A

.....

Transition du A vers le B

B. Titre du grand B

.....

Transition du B vers le II

II. Titre du grand II

Dans le chapeau, vous devez expliquer les points que vous allez développer dans le A (A) avant d'exposer autre chose dans le B (B).

A. Titre du grand A

.....

Transition du A vers le B

B. Titre du grand B

.....

Attention en particulier aux A et B qui ont parfois tendance dans les copies à ne pas du tout correspondre à ce que vous avez annoncé en I. Utilisez donc une formulation qui « colle » bien à ce que vous allez exposer ensuite.

N'ayez pas peur des plans simples, souvent efficaces, clairs, et qui n'empêchent pas les bonnes notes.

Exemple de sujet : « La contribution du contrat d'entreprise à la théorie générale des contrats ». Proposition de plan :

I. La contribution du contrat d'entreprise à la théorie générale au stade de la formation du contrat

II. La contribution du contrat d'entreprise à la théorie générale au stade de l'exécution du contrat.

Trucs et astuces

Dans un sujet sur l'évolution (d'une notion par exemple), évitez les plans chronologiques « plats ». Il ne vous est pas demandé de présenter une simple évolution historique mais de « problématiser », de dynamiser votre exposé.

Ainsi, dans un devoir sur l'évolution, il est important de faire ressortir les points de rupture dans cette évolution. Cette évolution pourra également concerner deux points distincts qu'il conviendra de distinguer dans votre dissertation.

II – La rédaction

• L'introduction

Une bonne introduction se doit de contenir les éléments suivants. Soyez très soigneux dans la rédaction de cette partie ! En effet, il est toujours mal venu d'annoncer un plan et de finalement changer d'avis en cours de route ! Soignez particulièrement les définitions des termes du sujet.

• L'ouverture (ou accroche)

Et oui, il faut bien commencer quelque part. Et si c'est par une phrase chic mais choc, c'est encore mieux ! Il ne sera pas toujours aisé de trouver « la » phrase le jour du partiel, mais plus vous aurez lu (et pas forcément du juridique), plus vous aurez des idées le jour de l'examen.

Pour les devoirs faits à la maison, vous avez plus de temps pour trouver la bonne idée. Vous pouvez bien sûr utiliser une citation juridique sur le sujet, mais aussi une citation d'un auteur célèbre si elle est pertinente (la consultation d'un dictionnaire de citations pourra être un atout). L'idée est d'attirer l'attention du lecteur, l'intéresser, lui donner envie de lire la suite. Vous présenterez ensuite le sujet en quelques lignes.

• Définitions et délimitation du sujet

Cette phase est très importante, tout d'abord pour montrer que vous avez bien compris le sujet. Définissez soigneusement chacun des termes, ce qui vous permettra ensuite « d'éliminer », tout en justifiant, des aspects non pertinents au regard de l'énoncé.

• Intérêt du sujet

Cette étape constitue généralement une introduction à la problématique elle-même. Quels sont les intérêts / enjeux du sujet : pratiques, juridiques, économiques, etc. ? Vous pouvez ainsi exposer les principaux problèmes rencontrés.

• Problématique

Vous exposerez ici le problème de droit auquel devra répondre votre devoir. Votre introduction devra généralement contenir les principales sources de droit (loi, jurisprudence, etc.).

• Annonce du plan

Il convient enfin d'annoncer le grand I et le grand II de votre plan de manière très explicite. Préférez les formules impersonnelles et évitez l'usage du « je » dans vos copies.

Exemple : « Ce petit guide est destiné aux étudiants de 1^{ère} année de droit (I), mais il pourra être utile tout au long de leur cursus (II) ». « Avant d'exposer les conséquences de ce problème (II), il convient d'en déterminer les origines (I) ».

Derniers conseils

- Comme toujours, ayez pitié du lecteur, et aérez vos copies.
- Attention aux transitions et chapeaux. Chaque sous-partie (A et B) doit être soigneusement et clairement annoncée. Cela permet de structurer votre exposé et de ne pas perdre le lecteur.
- Il n'est pas nécessaire de faire des 1 et des 2 apparents (mais si vous subdivisez plus, il faut le faire partout). En revanche, n'hésitez pas à faire des paragraphes au sein des A et B.
- En général, pas de conclusion en droit. Il ne faut en aucun cas résumer l'ensemble de votre copie au sein de votre conclusion. Vous pouvez cependant « ouvrir » la fin de votre copie, mais cette pseudo conclusion ne devra pas contenir des éléments qui auraient du figurer dans votre exposé.



Les écueils à éviter

Il ne s'agit pas ici de reprendre la méthode qui a été vue précédemment, mais de souligner certains points essentiels qui feront la différence le jour du partiel et vous permettront d'accroître vos notes.

Les commentaires d'arrêts

L'introduction :

On dit souvent que l'introduction détermine l'avis du correcteur sur l'ensemble de la copie, ce n'est pas ici que nous allons démentir ce fait. C'est un passage très important dans une copie puisqu'il montre si l'étudiant a compris le texte/sujet ou non sans devoir pour autant être trop développé, auquel cas le développement en lui-même n'aurait plus aucun intérêt. Voici quelques conseils pour réussir cet exercice difficile qui doit constituer 1/3 de votre devoir, ou 1/4 au strict minimum dans une copie longue.

- **L'accroche** : C'est elle qui va donner au lecteur l'envie ou non de lire votre copie, elle est capitale. Il est possible par exemple de démarrer en exposant la jurisprudence antérieure, tout en la mettant en comparaison avec l'arrêt étudié : confirmation ou au contraire revirement de jurisprudence ? Il faut ici mettre en avant l'intérêt de l'arrêt et montrer que celui-ci a été bien compris, mais sans entrer dans les détails (3-4 lignes).

- **La fiche d'arrêt** : Il faut ici reprendre la méthode étudiée pour la fiche d'arrêt.

1) Faits : Il ne faut reprendre que les faits pertinents (2-3 lignes)

2) Procédure

3) Question de droit : Une question générale qui doit pouvoir s'adapter à un autre arrêt traitant de la même question. Vous pouvez poser plusieurs questions de droit si l'arrêt traite plusieurs problèmes.

4) Solution de la Cour de cassation : Posez ici les grandes lignes de la solution choisie par la Cour de cassation, puisque allez la développer dans vos parties.

- **L'annonce de plan** : Formuler en une phrase les 2 idées sans reprendre les phrases types du style « nous verrons dans une 1ère partie... »

Les titres :

Comme l'introduction, ce sont des pièces très importantes de votre travail ; ce que le correcteur va décider de relire une dernière fois avant de mettre la note etc. Les titres de vos parties ne doivent pas comporter de verbe conjugué ; ils doivent être très explicites et englober tout ce que vous allez dire dans la partie. Si vous ne trouvez pas de titre qui pourra englober le A et le B, remettez votre plan en question. Cela vous permettra d'éviter la partie « fourre-tout » dans laquelle le A et le B n'ont aucun rapport mais qui existe parce que la troisième partie est fortement déconseillée.

À EVITER : Les renvois d'une partie à l'autre à travers les titres (Exemple : I- Une solution pertinente... II- ... Mais contestable), car les deux parties doivent être indépendantes, elles doivent soulever deux points distincts qui sont intéressants dans l'étude de cet arrêt.

Les cas pratiques

- Ne mettez que les faits pertinents et ne perdez pas de temps dessus car ils ne vous rapportent aucun point.
- Ne pas oublier de faire une question de droit dès qu'un nouveau problème se pose.
- Toujours appliquer le syllogisme juridique (règle de droit, application à l'espèce, solution).
- Aucun formalisme n'est exigé. Vous pouvez donc faire autant de titres que nécessaire, ou même aucun. Cependant, faites en sorte de dégager un titre par problème et des sous-titres si le problème se pose dans plusieurs cas.

Les dissertations

Introduction :

Éléments à retrouver dans votre introduction : accroche, historique, comparaison avec un autre pays, problématique, annonce de plan.

Tous ces éléments doivent découler naturellement les uns des autres, selon la technique de l'entonnoir.

Plan:

Comme pour un commentaire de texte, évitez de faire une conclusion car vous risquez de vous répéter avec votre développement et le correcteur aura un dernier avis défavorable de votre copie. Mettre une conclusion uniquement si elle permet une ouverture non abordée dans le corps du devoir. Attention également de ne pas mettre une partie de cours dans la conclusion, le correcteur retiendra un manque d'organisation des idées.



Méthodologie des oraux

Chaque année, vous serez amenés à passer un ou plusieurs oraux.

La plupart des oraux se déroulent de la manière suivante : un thème tiré au sort donné par l'examineur, préparé pendant environ 10 minutes puis exposé à l'examineur en un peu plus de 5 minutes et quelques petites questions complémentaires pour demander des précisions et voir si vous connaissez les autres parties du cours.

Il est conseillé de structurer sa présentation : introduction, problématique et si possible deux ou plusieurs parties avec annonce de plan puis ouverture.

Remarque : Lors de certains oraux, il n'y a pas de temps de préparation. Il s'agit alors plutôt d'un entretien avec l'examineur lors duquel on répond de façon argumentée aux questions qu'il nous pose.

Les examinateurs sont des chargés de TD ou votre professeur d'amphithéâtre mais la liste de questions est commune, donnée par le professeur.

Plusieurs étudiants (environ une quinzaine souvent) sont convoqués à la même tranche horaire et avec le même jury. Les méthodes pour l'ordre de passage peuvent varier mais la plus courante est l'affichage d'une feuille sur la porte où chacun s'inscrit par ordre d'arrivée ou plus tard s'il souhaite attendre.

QUELQUES CONSEILS DE FORME :

- Être poli : « Bonjour Monsieur/Madame » et « Au revoir Monsieur/Madame » (Certains examinateurs y sont très sensibles).
- Parler de façon claire et articuler.
- Avoir une bonne présentation (le costume n'est pas obligatoire mais la tenue tongs et chemise hawaïenne ou robe de plage fait désordre).
- Préparer sa carte étudiant et un stylo.
- Ne pas oublier son code s'il est autorisé (ou tout document autorisé).
- Arriver en avance car certains examinateurs commencent avant l'heure prévue.

QUELQUES CONSEILS DE FOND :

- Prendre le temps de réfléchir à la question posée.
- Argumenter ses réponses.
- Garder son calme.
- Si l'on ne connaît vraiment pas la réponse à la question, un bon vieux « Je ne sais pas » vaut toujours mieux qu'une réponse au hasard.
- Ne pas se laisser décontenancer même si l'examineur vous coupe dans votre exposé (cela peut simplement vouloir dire qu'il estime que vous savez assez pour ne pas avoir à poursuivre).

Comment bien travailler

Lorsque l'on arrive à l'université, on est un peu perdu(e) et on se pose tout un tas de questions essentiellement liées à la manière de travailler. Au lycée il suffit d'ouvrir son agenda pour savoir ce qu'il y a à faire pour le lendemain. Quel changement quand on arrive à la fac et que l'on doit gérer son emploi du temps tout seul ! Et bien l'équipe d'Assas.net est là pour vous aider à passer cette étape et réussir au mieux votre année !

Décrocher une bonne note en TD, la clé de la réussite

Le conseil pour réussir son année est d'assurer la meilleure note possible en TD. Pour cela il faut passer plusieurs heures à la bibliothèque afin d'exécuter l'exercice pratique demandé, mais il ne faut surtout pas oublier d'apprendre le cours correspondant à la fiche de TD ! Ce dernier point est essentiel car il vous permet de participer ce qui peut vous faire gagner 0.5, 1, 2 voire 3 points sur votre moyenne. Ne vous dites jamais que les TD ne sont pas importants puisque vous allez cartonner à vos partiels. Dans la réalité, cela ne se passe pas souvent comme ça, même avec la meilleure volonté du monde !

Les bibliothèques, lieux de travail à privilégier

Pour étudier dans les meilleures conditions à Melun, une bibliothèque est mise à l'unique disposition des étudiants de Paris II. Il s'agit de la bibliothèque du centre Cujas. Cette dernière se révèle très pratique même si les places sont limitées. En effet, vous pouvez consulter les ouvrages sur place et emprunter jusqu'à 5 livres pour deux semaines. Si vous souhaitez aller à la bibliothèque le samedi ou le dimanche, n'hésitez pas à aller à celle de Sainte-Geneviève [BSG] ou à Beaubourg. Ces 2 bibliothèques sont gratuites et fournissent les livres dont vous aurez besoin. Surtout, n'oubliez pas d'aller jeter un coup d'œil sur les dossiers réalisés par le bibliothécaire de Vaugirard ; ils peuvent s'avérer très utiles pour préparer vos TD !

Le tutorat en complément des TD

Si vous avez du mal à suivre la méthodologie des exercices demandés, que vous avez envie d'approfondir certains points, ou simplement que vous avez des questions à propos du cours ou de la prochaine fiche de TD, Assas.net vous conseille fortement de vous inscrire au tutorat. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps. Il suffit de vous rendre à la scolarité qui vous indiquera les horaires des tutorats où il reste de la place. Pendant 1h30, un étudiant de M1/M2 répondra à vos questions dans une ambiance détendue. Il pourra également vous éclairer sur un ou deux points de méthodologie ! Avantage non négligeable également : l'assiduité en tutorat vous rapporte jusqu'à **deux points supplémentaires** en tant qu'enseignement facultatif !

Le parrainage, une initiative Assas.net

Tous les ans, Assas.net met en place une opération Parrainage. Le principe est simple : des étudiants à partir de la L2 se portent volontaires pour parrainer un L1 (c'est évidemment gratuit).

Avoir un parrain c'est un atout certain. D'abord parce qu'un parrain est encore dans le cycle des études. Il est entré il y a peu et est donc à même de comprendre vos hésitations quant à la méthode de travail. En plus, il connaît bien les méthodes d'Assas et vous aide à le découvrir. Avec lui, vous liez une relation d'échange et d'entraide qui va même souvent jusqu'à une relation d'amitié. C'est donc une chance scolaire et humaine. L'administration d'Assas soutient ce projet qui ne comporte que des avantages. N'hésitez pas à remplir le formulaire de demande de parrainage dans cette brochure !

Le Dossier Assas.net de la rentrée: Les Admissions Parallèles

Soucieuse de vous apporter toujours plus, ASSAS.NET a conclu un partenariat avec Admissions Parallèles, le premier institut de préparation entièrement spécialisé dans les concours en admissions parallèles en grande école. Outre le soutien offert à l'association, Admissions parallèles vous offre de nombreux avantages si vous venez de la part d'ASSAS.NET.

Interview d'Aimery de Vaujuas. Ancien d'Assas, avocat et diplômé de l'EM Lyon via le concours d'admission sur titre en 2004, Aimery de Vaujuas est directeur d'Admissions Parallèles, la première prépa entièrement spécialisée dans les admissions parallèles en grande école.

[Les admissions parallèles sont-elles, comme on le dit, une exceptionnelle opportunité pour les étudiants de l'université ?](#)

Les admissions parallèles sont d'abord une opportunité pour les écoles elles-mêmes. L'ouverture de cette deuxième voie d'accès témoigne de la prise de conscience des grandes écoles qu'un mode de sélection unique les prive de candidats à haut potentiel. Ces profils originaux, qui représentent une part de plus en plus importante des effectifs des écoles – un tiers aujourd'hui, bientôt la moitié – enrichissent considérablement les promotions. Leur arrivée, souvent au début de la deuxième année, est ressentie comme un nouveau souffle par les écoles.

Mais il s'agit aussi d'une opportunité pour les étudiants de l'université, bien sûr ! Les admissions parallèles leur offrent la possibilité de compléter leur cursus et de bénéficier de tous les atouts des grandes écoles : offre de stages pléthorique, programmes internationaux, diplôme prestigieux, réseaux d'anciens élèves...

Compte tenu du grand nombre de places offertes par certaines écoles de commerce comme l'EM Lyon, l'EDHEC ou par les écoles auxquelles on accède via les concours TREMPIN et PASSERELLE, les admissions parallèles ne sont pas une illusion mais bel et bien une réalité.

[On dit parfois que les admissions parallèles sont une voie d'accès plus facile aux grandes écoles. Qu'en est-il ?](#)

Parce que ces concours sont comparés à la voie traditionnelle des prépas post-bac en deux ans, on les considère souvent comme plus faciles. C'est méconnaître le souci des écoles qui ouvrent une deuxième porte mais ne souhaitent évidemment pas diminuer la qualité de leurs effectifs. Cette réalité se retrouve dans les statistiques : ces concours sont tout aussi sélectifs, et le nombre croissant de candidats renforce encore cette sélectivité. A titre d'exemple, il y avait environ 1000 candidats en 2012 au concours commun HEC-ESCP, pour seulement 30 places à HEC et 50 à l'ESCP !

[Quels sont les profils les plus appréciés par les écoles ? Comment se prépare-t-on à ces concours ?](#)

Contrairement aux étudiants préparatoires « classiques » qui n'ont pas eu la possibilité d'entrer en contact avec le monde professionnel, les étudiants universitaires ont eu le temps de mûrir un projet professionnel. C'est sur la cohérence et la solidité de ce projet qu'ils seront jugés. A ce titre, une expérience associative, un stage en entreprise, un projet entrepreneurial ou artistique sont des atouts fondamentaux à mettre en valeur devant le jury d'admission.

Il est donc essentiel d'accorder une place importante à la réflexion sur son projet. C'est pourquoi nous avons fait le choix, chez Admissions Parallèles, d'offrir à tous nos étudiants un accompagnement personnalisé dans la rédaction de leur dossier, qui représente bien plus qu'une simple formalité administrative ! A travers des séances en petits groupes et des rendez-vous individuels, nous aidons chaque étudiant à présenter sa motivation et son projet d'une façon aussi cohérente et convaincante que possible.

Cet aspect mis à part, il reste à se préparer aux épreuves d'admissibilité elles-mêmes. Qu'il s'agisse de

l'étude critique de dossier (HEC-ESCP), de la dissertation de culture générale (EM Lyon), de l'analyse de situation (Audencia), ou du fameux TAGE-MAGE, ces épreuves sont très différentes des exercices auxquels les étudiants en droit sont habitués. Elles doivent donc faire l'objet d'une préparation intensive, qui passe par l'acquisition d'une méthode, d'un savoir-faire, de réflexes, et surtout par de l'entraînement !

Pensez-vous qu'il est préférable de cibler un choix restreint d'écoles ou faut-il au contraire de se présenter à un maximum concours ?

S'agissant des écoles de commerce, certains concours – comme ceux de l'EM Lyon, de l'EDHEC et d'AUDENCIA ou encore TREMPLIN et PASSERELLE – proposent des épreuves communes, et il est alors dommage de ne pas se présenter à chacun de ces concours car l'investissement est presque le même. Il faut mettre à part le concours commun (CAD) HEC-ESCP, qui suppose une préparation intensive de plusieurs mois tant le programme de révision est vaste.

Mais nous attirons l'attention des étudiants de licence sur la nécessité pour eux d'obtenir leur diplôme universitaire dès le mois de juin, car c'est la condition préalable à toute admission parallèle. Sur ce point il convient d'être vigilant et de ne pas trop se disperser.

Quels sont les spécificités de votre prépa, Admissions Parallèles ?

Admissions Parallèles est le seul institut de préparation entièrement spécialisé dans les concours d'admissions parallèles en grande école. Alors que certaines prépas sont devenues trop grosses pour accompagner leurs élèves de façon individualisée, pour les écouter et les guider dans leurs choix, nous avons pris le parti de les préparer en petits groupes et de proposer un véritable coaching personnalisé. Depuis la rédaction du dossier d'inscription jusqu'à la veille du grand oral, nos préparations insistent sur une grande interaction avec les professeurs et référents.

Notre valeur ajoutée tient aussi à la qualité de notre équipe pédagogique : nos enseignants sont tous passés à la fois par les meilleures grandes écoles et par la fac (droit + Sciences-Po + ENA ; mathématiques + Polytechnique ; lettres + HEC ; anglais + Ecole Normale Supérieure...). Ils connaissent les épreuves sur le bout des doigts et ont élaboré des outils pédagogiques pour s'y préparer en classe, mais aussi pour continuer l'entraînement à la maison, grâce à notre plateforme e-learning.

En un mot, pour préparer aux concours d'admissions sur titre qui sont de plus en plus sélectifs, Admissions Parallèles propose du sur-mesure, comme dans la haute couture...

Quels sont vos résultats ?

Les résultats des concours 2012 ont confirmé la position de leader d'Admissions Parallèles pour la préparation des concours d'entrée en Grande Ecole en admission directe. 1/3 des étudiants admis à HEC via le CAD 2012 ont été préparés par Admissions Parallèles. 24% des admis à l'EM Lyon (concours AST 2012) se sont préparés chez Admissions Parallèles (soit près d'1 admis sur 4) et 21% des admis à l'EDHEC (concours AST2 2012) se sont préparés chez Admissions Parallèles (soit plus d'1 admis sur 5). 100% de nos étudiants préparant les concours Tremplin et/ou Passerelle ont été admis dans une école. Nous avons aussi récolté cette année nos meilleurs résultats au concours d'entrée en Master à Sciences Po Paris depuis 5 ans.

Ces résultats exceptionnels viennent couronner plusieurs années d'excellence : parmi nos anciens élèves, se trouvent le major du CAD HEC-ESCP 2010, le major ESCP 2011, le major Audencia 2011...

Quand faut-il s'inscrire ?

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Pour s'inscrire, il suffit de passer dans les bureaux de la prépa au 132 rue d'Assas, ou de télécharger le formulaire d'inscription sur le site admissionsparalleles.com.

Les résultats exceptionnels que nous obtenons depuis plusieurs années vont de pair avec notre volonté d'être une prépa d'exception, proche de ses élèves, mettant toutes les chances de leurs côtés, aux antipodes de la démarche industrielle qui prévaut dans certains instituts. Les places dans nos classes sont donc limitées, afin de favoriser l'interaction avec le professeur et pour que nous puissions consacrer à chacun tout le temps nécessaire à sa réussite.

Pour en savoir plus, contactez la prépa au 01.46.33.49.33. / contact@admissionsparalleles.com, ou passez au 132, rue d'Assas (à 200 mètres de l'Université).



Bibliographie :

Les livres sont un outil indispensable pour la rédaction de vos devoirs de TD. Le Code civil est bien sûr un ouvrage clé. Nous vous conseillons fortement le dictionnaire juridique du professeur Cornu. Quant au reste, nous vous donnons ici une liste non-exhaustive des principaux ouvrages pour la L1. Ils sont disponibles dans les bibliothèques universitaires de Vaugirard et d'Assas. Ici sont donnés les noms des auteurs. Néanmoins, il subsiste beaucoup d'ouvrages différents. A chacun de trouver celui qui lui correspond. Votre réussite dépendra aussi des outils de travail que vous aurez su vous donner. Prenez le temps de farfouiller dans les livres, cela paiera !

Les indispensables :

- Dictionnaire juridique Gérard Cornu éd. PUF
- Code Civil Dalloz ou Litec

Les importants :

Droit constitutionnel :

- Hugues Portelli, Droit constitutionnel, Hypercours Dalloz
- Francis Hamon et Michel Troper, Droit constitutionnel, LGDJ
- Pierre Pactet et Ferdinand Mélin-Soucramanien, Droit constitutionnel, Dalloz-Sirey
- La constitution (commentée) de Guy Carcassonne

Droit civil :

- Droit civil – Les personnes, Bernard Teyssié, ed. LexisNexis Manuels
- Droit civil – Les biens, François Terré, ed. Dalloz
- François Terré, Introduction générale au droit, Précis Dalloz
- Introduction : les personnes, les biens, Gérard Cornu, éd. Montchrestien

Science Politique :

- Sciences Politiques, Dominique Chagnollaude, éd. Dalloz
- La démocratie en Europe – Trajectoires et enjeux, M. Millet, Ellipses Marketing, Collection « Le monde: une histoire »

Relations internationales :

- Relations internationales, Serge Sur, éd. Montchrestien

Histoire :

- Introduction historique au droit, A. Castaldo, Précis Dalloz
- Introduction historique au droit, J-L. Thireau, Flammarion
- Manuel d'introduction historique au droit, J-M. Carbasse, PUF
- Introduction historique à l'étude du droit et des institutions (2ⁿd semestre), A. Rigaudière, Economic
- Histoire des institutions avant 1789, Saint-Bonnet et Sassier, Domat droit public Montchrestien

Problèmes économiques contemporains (PEC) :

- Fascicules de Problèmes Economiques Contemporains, Jean-Didier Lecaillon
- Fascicules de Problèmes Economiques Contemporains, Alain Redslob (Version mise à jour tous les ans, disponible à partir d'Octobre. N'achetez surtout pas une ancienne version !).

Premiers pas à Assas



Les deux cursus en 1ère année :



Les étudiants arrivant à l'université sont d'un niveau inégal. C'est sur ce constat que s'est fondée Assas pour proposer deux parcours en fonction du niveau des élèves, dans le but d'harmoniser les connaissances. Ainsi, dès la deuxième année, le parcours réussite disparaît, ne laissant que le parcours classique.

LE PARCOURS CLASSIQUE

C'est celui que suit la majorité des étudiants d'Assas. C'est sur ce modèle qu'a été faite la brochure.

LE PARCOURS « REUSSITE »

Conçu comme une année de mise à niveau, il est renforcé en matières méthodologiques non juridiques (expression écrite et orale, culture générale et tutorat obligatoire) et allégé de trois matières complémentaires.

Il a été mis en place pour permettre aux étudiants ne venant pas des filières générales, et ceux qui considèrent ne pas avoir un bon niveau d'expression écrite et orale de réussir leur première année et de se mettre à niveau afin de poursuivre leurs études en parcours classique. Il est également fortement recommandé pour ceux qui échouent lors de la procédure dite d'orientation active.



Comment gagner des points ?

LES OPTIONS EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE

En première année de licence, vous devez choisir une option obligatoire. Vous avez déjà dû le remarquer et avez dû cocher lors de votre inscription pédagogique une case correspondant à l'option choisie.

Néanmoins, vous pouvez encore vous rétracter et en changer jusqu'à la deuxième semaine de cours du second semestre (à part si vous avez déjà choisi « Médias », auquel cas il faudra vous décider vite car cette option est dispensée au premier semestre, à l'inverse des trois autres).

Afin de vous faciliter la tâche, nous allons successivement vous présenter ces différentes options.

ANALYSE ÉCONOMIQUE : Option fétiche des étudiants sortant de la section ES, c'est une matière qui se déroulera au cours du second semestre et dont l'examen prendra la forme d'un oral d'une dizaine de minutes. On s'accord à dire qu'on peut facilement y gagner des points, les étudiants qui sortent d'un baccalauréat section ES seront certainement favorisés pour son apprentissage.

HISTOIRE CONTEMPORAINE, POLITIQUE ET SOCIALE : De la pré-révolution à l'ère républicaine, vous traiterez dans cette matière les grands points de l'Histoire française. La France de l'Ancien Régime, la Terreur, les journées révolutionnaires, ou encore le Second Empire sont autant de titres des leçons que vous étudierez.

HISTOIRE DU DROIT DES PERSONNES ET DES BIENS : Vous traiterez de l'évolution du statut des personnes à travers le temps, idem pour les biens (possession, propriété, etc.). L'intérêt principal de la matière réside dans son rapport avec le programme de droit civil du second semestre, ayant trait aux personnes et aux biens ! Encore une fois, l'examen prend la forme d'un oral, et les cours sont dispensés au second semestre.

INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES MÉDIAS : Option fétiche des étudiants de première année pour son côté « fun », les cours sont intéressants et le programme n'est pas trop lourd. L'examen prend la forme d'un écrit.

LE SPORT À ASSAS !

A Paris II, peu importe votre année d'études, il y a la possibilité de pratiquer un sport (ou plusieurs). Le service des sports vous propose plusieurs activités physiques ou sportives déclinées divers créneaux horaires hebdomadaires. Ce sport pourra vous rapporter jusqu'à trois points si vous en faites en compétition, jusqu'à deux points dans le cas contraire, qui s'ajouteront aux UEC du premier ou du deuxième semestre. Ces points sont attribués aux participants assidus, ponctuels, investis, selon le barème suivant :

- ½ point pour la pratique effective de l'activité en contrôle continu sur un certain nombre de séances (environ 20) qui sera déterminé au début de l'année : pensez à vous renseigner lors de votre inscription,
- ½ point à 1 point ½ pour la valeur technique et les progrès appréciés selon les disciplines,
- ½ à 1 point pour les résultats obtenus en représentant l'Université aux compétitions universitaires.

Nous ne pouvons que vous conseiller de vous inscrire à la pratique de l'un des sports proposés (14 disciplines, plus de 20 créneaux horaires de 9h à 21h du lundi au vendredi !). D'une part, on obtient souvent deux points (ce qui n'est pas négligeable et peut sauver votre année), d'autre part, un peu de sport n'a jamais fait de mal à personne, et enfin c'est un bon moyen de rencontrer de nouvelles têtes au sein de l'université !

Pour l'inscription, rien de plus simple :

Au centre Reine blanche, dès la rentrée :

Vous devez vous présenter avec les pièces suivantes :

- Votre carte d'étudiant 2011-2012 de l'Université Panthéon-Assas Paris 2

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport choisi datant de moins de trois mois (précisant « apte à la pratique du sport concerné en compétition » le cas échéant)
 - 1 photo d'identité récente (en cas de compétition : 2 photos + le formulaire de demande de licence F.F.S.U, téléchargeable sur www.sportassas.u-paris2.fr)
 - Le certificat de scolarité attestant du paiement des droits de sport.
- Pour plus d'informations : rendez-vous sur www.sportassas.u-paris2.fr !

LE TUTORAT A ASSAS!

Assuré par des étudiants de Master 1 et Master 2 méritants, les séances de tutorat d'1h30 par semaine vous permettent d'approfondir la méthodologie du droit et les cours dispensés en amphi. En plus d'améliorer votre compréhension du droit, une présence assidue peut vous permettre de gagner jusqu'à deux points.

L'INFORMATIQUE A ASSAS!

A Paris II, les cours d'informatique donnent lieu à la préparation du C2I (Certificat Informatique et Internet). L'examen est composé d'une épreuve théorique (QCM) et d'une épreuve pratique. Le certificat C2I niveau 1 est délivré aux étudiants qui ont obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve théorique et 13 sur 20 à la moyenne de l'ensemble des épreuves.

La préparation au C2I concerne les étudiants des filières :

L1 Sciences économiques / L2 Droit / L3 mention Informatique et communication.

LES LANGUES À ASSAS !

Modalités Pour la filière Droit :

L'anglais est obligatoire pour toutes les années de licence et M1. Les autres langues sont facultatives et en option, les cours se déroulent sous forme de TD hebdomadaires d'1h30 et vous permettent d'acquérir jusqu'à 3 points.

- En L1 :

Pas d'enseignement traditionnel en anglais, mais un enseignement en ligne est assuré grâce à la plateforme AgorAssas. Des dossiers documentaires sont mis en ligne toute l'année et les étudiants peuvent effectuer des exercices corrigés. A la fin de l'année, le partiel prend la forme d'un QCM comprenant des questions de grammaire et de vocabulaire, mais aussi de civilisation (dont les réponses se trouvent dans les dossiers documentaires mis en ligne pendant l'année !).

- En L2, L3 et M1 :

Cours d'anglais obligatoires, sanctionnés à la fin du M1 par la remise d'une attestation de niveau de langue jointe au diplôme et comportant quatre rubriques : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, expression orale.

- En M2 :

Dans les diplômes annonçant « langue obligatoire » et à la demande des étudiants.

Modalités pour les autres filières :

- Les enseignements obligatoires de la langue couvrent les quatre années de la L1 au M1 : ils sont consacrés à l'anglais seul ou partagés entre l'anglais et l'allemand ou l'espagnol.
- Possibilité d'enseignements optionnels en allemand ou espagnol. L'enseignement facultatif permet alors à l'étudiant d'obtenir des points supplémentaires rattachés à une UEC après une épreuve écrite d'1h30 en fin d'année, dans la limite de 3 points.

Pourquoi prendre une langue en option ?

Vous pouvez, en plus de l'anglais, choisir d'apprendre une langue supplémentaire. Les langues enseignées sont l'espagnol, l'allemand et le FLE (Français Langue Etrangère).

L'enseignement est dispensé sous la forme d'un TD d'une heure et demie par semaine. Vous pouvez gagner jusqu'à 3 points sans trop de difficultés, tout ceci dépendant bien sûr des professeurs et surtout du travail fourni.

Cet enseignement supplémentaire débute dès la L1.

LES EXAMENS

Le Système Des Examens

Les examens se déroulent sur 2 périodes correspondants aux 2 semestres de l'année. La première période a lieu en janvier-février, la deuxième en mai-juin. Il y a également une session de rattrapage au mois de septembre.

Chaque semestre est composé de deux groupes de matières, les unités : une unité d'enseignements fondamentaux (UEF) et une unité d'enseignement complémentaires (UEC). Il y a de plus une unité annuelle : l'unité de méthodologie. Comme il y a deux semestres, il y a donc 5 unités au total, également appelés « blocs » : UEF1, UEF2, UEC1, UEC2 et bloc de méthodologie.

Les unités d'enseignements fondamentaux (UEF) :

Les unités d'enseignements fondamentaux sont composées des cours magistraux ainsi que des travaux dirigés (TD). Ils font l'objet d'un double examen : une épreuve écrite de 3 heures notée sur 20 et une note de TD elle aussi sur 20 points regroupant aussi bien votre participation, les interrogations que votre galop d'essai.

Il y a deux matières fondamentales chaque semestre : l'introduction à l'étude du droit et droit civil avec le droit constitutionnel I au premier semestre et droit civil avec droit constitutionnel II au second semestre.

Les unités d'enseignement complémentaire (UEC) :

Les unités d'enseignement complémentaires ne sont pas accompagnées de TD et se composent ainsi uniquement de cours magistraux. Elles font l'objet d'un examen écrit d'1H30 ou d'un oral selon les matières. Dans tous les cas, la note finale est sur 10 points. Leur coefficient est donc moins important que celui des matières fondamentales, qui sont notées sur 20 points, plus une note de TD elle aussi sur 20.

Sont rattachés au bloc du 1er semestre les points obtenus en sport et à celui du second les points obtenus en langue, autre que l'anglais. Ils peuvent chacun rapporter jusqu'à 3 points.

L'unité d'enseignements de méthodologie (UE de méthodologie) :

Les enseignements obligatoires.

Ils se composent d'un enseignement à distance d'anglais (sur la plateforme Agorassas) ainsi que d'un TD de méthodologie dispensé une semaine sur deux, toute l'année.

L'examen d'anglais se déroule au second semestre, c'est un QCM noté sur 10 basé sur les dossiers de langue et de culture anglaise et américaine de la plateforme en ligne. Ces dossiers sont accompagnés d'exercices que vous pouvez faire corriger par des professeurs en ligne. Cela est conseillé pour bien préparer l'examen mais pas obligatoire.

Le TD de méthodologie est lui dispensé par des chargés de TD spécialisés en histoire du droit : c'est sur cette matière que porteront les dissertations et commentaires de textes que vous vous entraînerez à faire. Votre note finale, sur 10, sera celle donnée par votre chargé de TD. Les modalités de contrôle de connaissance dépendront de votre professeur d'histoire du droit et de votre chargé de TD (interrogation, galop d'essai, oral...).

Les enseignements facultatifs.

Vous pouvez suivre en plus des enseignements obligatoires deux enseignements facultatifs que sont le tutorat et l'atelier de professionnalisation. Une description vous est donnée à la page précédente. Ils vous permettent de gagner respectivement jusqu'à 2 et 3 points supplémentaires.

Comment valider son année ?

Pour avoir son année, il « suffit » d'avoir une moyenne générale de 10.00 sur 20, c'est-à-dire d'obtenir un total de 125 points sur les 250 possibles. Peu importe la répartition de ces points dans les différentes matières ou dans les différents blocs. Une fois ce seuil franchi, l'année est considérée comme validée. Il est donc tout à fait possible d'avoir son année en n'ayant pas la moyenne à une matière en particulier, voir même plusieurs, ou en n'obtenant pas la moyenne sur un bloc entier.

Exemple: UEF1 : 35/80 UEC1 : 8/30 UEF2 : 60/80 UEC2 : 15/40 UE de méthodologie: 10/20

Les deux unités du premier semestre ainsi que l'UEC n'ont pas été validées. Cependant, l'année l'est, car les différentes unités ne sont pas indépendantes, mais au contraire se compensent, ce qui permet de franchir le seuil des 125 points:

$$35+8+60+15+10= 128/250$$

Que se passe-t-il si l'on n'obtient pas les 125 points ?

Une session de rattrapage a lieu en septembre. Cependant, on ne repasse généralement pas l'intégralité des matières, le système est ici un peu plus complexe.

Si l'on n'obtient pas les 125 points, on va regarder les unités dans lesquelles la moyenne a été obtenue sur l'ensemble des notes qui les composent. Si c'est le cas, le bloc est considéré comme « validé » et l'étudiant n'aura pas à le repasser.

Exemple : L'UEC 1 est composée de 3 matières (Introduction historique au droit, Institutions judiciaires, institutions administratives et sources du droit et Problèmes économiques contemporains) toutes notées sur 10 (car ce sont des matières complémentaires). La moyenne est donc de 15 points sur 30. Si les notes sont:

Introduction historique au droit : 3/10

Institutions judiciaires et administratives : 8/10

Problèmes économiques contemporains : 4/10

Cela fait: $3+8+4 = 15/30$: Le bloc est validé !

Peu importe donc les deux matières où la moyenne n'a pas été atteinte, l'important est d'avoir la moyenne sur l'ensemble des matières composant le bloc.

En revanche, si la moyenne n'a pas été obtenue en additionnant les notes obtenues aux matières composant ce bloc, ce dernier n'est pas validé. Il faudra alors repasser certaines matières de ce bloc : celles où on n'a pas eu la moyenne, et seulement ces matières (ça peut bien sûr être toutes les matières du bloc).

Cependant, vous pouvez tout de même valider votre année grâce à la compensation semestrielle. Si vous avez 12 dans un bloc et 8 dans l'autre vous validez alors les deux blocs.

Vous devrez vous inscrire le cas échéant en juin après publication des résultats à la session des rattrapages de septembre, un calendrier vous sera communiqué avec le récapitulatif des matières que vous devrez repasser, celles où vous n'avez pas obtenu la moyenne dans les blocs non validés. Respecter les dates d'inscription après il sera trop tard !

Exemple : Reprenons le cas de l'UEC 1, si les notes sont :

Introduction historique au droit:5/ 10

Institutions judiciaires et administratives : 4/10

Problèmes économiques contemporains : 2/ 10

La moyenne n'est pas atteinte car $5+4+2 = 11/30$ alors qu'il aurait fallu avoir 15/30.

On va donc rattraper ce bloc, mais pas l'intégralité. Seuls institutions judiciaires et administratives et problèmes économiques contemporains sont en dessous de la moyenne (5/10) et devront être rattrapés. L'étudiant n'a pas alors à repasser l'introduction historique au droit.

À savoir : Les notes de TD ne sont pas conservées pour septembre, la note obtenue dans les matières d'une UEF compte double (exemple : $11/20 = 22/40$)

Les notes obtenues en janvier et juin ne sont pas conservés : seule la note de septembre est conservée,

ATTENTION ! Concernant le bloc de méthodologie, il n’y a pas de rattrapage de TD de méthodologie prévu en septembre. Vous ne pourrez repasser que l’anglais. Veillez donc à valider cette matière durant l’année, elle ne nécessite pas une somme de travail insurmontable. Ainsi, si c’est uniquement la note du TD de méthodologie qui vous fait rater votre année en juin, vous ne pourrez pas passer la session de septembre et devrez redoubler votre année pour ce bloc, même si tous les autres sont validés !

Et après septembre ?

Soit cette fois le seuil fatidique des 125 points est atteint ou dépassé et l’année est validée, soit ce n’est pas le cas et l’on doit redoubler.

Cependant, les blocs validés le restent, qu’ils l’aient été en septembre ou avant. L’étudiant ayant validé l’UEF 1 sera donc dispensé de TD, des cours magistraux et des examens se rapportant a ces matières lors du premier semestre de son redoublement.

Les blocs non validés doivent être intégralement repassés lors de l’année suivante. Même si la moyenne a été obtenue à une matière dans un bloc, si le bloc lui-même n’a pas été validé, la matière devra être repassée.

Pour vous aider, vous pouvez reporter vos notes dans le tableau ci-dessous pour vérifier si vous avez votre année et dans le cas contraire les matières à repasser:

Unité d’enseignements fondamentaux 1 :	Épreuves	Notes	Bloc	Validé	À repasser
Introduction à l’étude du droit et droit civil	Écrit	/20	Soit : /40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	TD	/20			
Droit constitutionnel I	Écrit	/20	Soit : /40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	TD	/20			
				Total : /80	<input type="checkbox"/>
Unité d’enseignements complémentaires 1 :					
Introduction historique au droit	Écrit	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Institutions judiciaires et administratives	Écrit	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Problèmes économiques contemporains	Écrit	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sport	Facultatif	/03			
				Total : /30	<input type="checkbox"/>
Unité d’enseignements fondamentaux 2 :					
Droit civil	Écrit	/20	Soit : /40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	TD	/20			
Droit constitutionnel II	Écrit	/20	Soit : /40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	TD	/20			
				Total : /80	<input type="checkbox"/>
Unité d’enseignements complémentaires 2 :					
Histoire du droit et des institutions	Écrit	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relations internationales	Oral	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sciences politique	Écrit	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option	Écrit ou oral	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tutorat (2pts) et/ou Atelier de professionnalisation (3pts) et/ou langue facultative (autre qu’Anglais, 3pts)	Facultatif	/08			
				Total : /40	<input type="checkbox"/>
Unité d’enseignement de méthodologie :					
Td de méthodologie	TD	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anglais	Écrit	/10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Total : /20	<input type="checkbox"/>

FOIRE AUX QUESTIONS



- **Puis-je changer mes horaires de TDs ?**

Au début de chaque semestre, il y a normalement possibilité de changer les horaires de vos TDs, mais pour cela il faut un justificatif et pas juste une envie de ne pas se lever tôt tel ou tel jour. Les justificatifs acceptés sont: un contrat de travail dont les horaires empiètent sur le TD, ou encore votre carte sport dont le créneau empiète sur le TD. Cependant, avec le nouveau système de choix des TD démarrant cette année, nous ne savons pas encore si cette possibilité sera maintenue.

Bref, il faut avoir une bonne raison...

- **Suis-je obligé d'aller à tout mes cours ?**

Les cours en amphithéâtre ne sont pas obligatoires (mais il est vivement conseillé d'y assister pour l'assimilation du cours). En revanche, les TDs sont obligatoires, l'appel y est fait, il ne faut pas rater plus de deux séances de TDs non justifiées. Sinon, vous êtes considérés comme défaillant dans ce TD et vous aurez la note de zéro...

- **Mon emploi du temps est vide, incomplet ou inaccessible ! Comment faire ?**

Rassurez-vous, vous avez encore deux semaines sans TD. Pendant cette période, l'administration s'efforce de résoudre les problèmes liés aux emplois du temps. Cependant, si vous ne voyez toujours rien venir une semaine après le début des cours magistraux, faites un tour à la scolarité (bâtiment Fréteau de Saint-Just pour régler le problème. Entre temps, fiez vous au planning des cours, c'est suffisant.

- **Quel matériel est-il préférable d'utiliser en amphi ? Dictaphone ? Papier ? Ordinateur ?**

Pour la prise de note, c'est comme vous le sentez ! Certains sont plus à l'aise avec le bon vieux stylo/papier, d'autres préfèrent l'ordinateur pour une prise de notes claire et facile à relire (n'oubliez cependant pas de sauvegarder régulièrement pour ne pas vous retrouver mal au moment des examens si l'ordinateur fait des siennes ! Attention à l'autonomie de la batterie également). Les dictaphones sont tolérés par la plupart des professeurs néanmoins il faut veiller à ne pas se mettre trop loin du professeur ou d'une enceinte.

- **Comment récupérer sa copie d'examen ?**

Vous ne comprenez pas votre note, vous voulez vérifier si aucune erreur n'a été faite, ou alors votre devoir est brillantissime et vous voulez le photocopier en souvenir ? En consultant vos résultats de partiels sur internet, en face des matières d'écrit, vous trouverez les numéros de vos copies. Pour les étudiants du centre, vous devez vous rendre aux bureaux de la scolarité dans la période indiquée sur le site de la fac (www.u-paris2.fr) et pour une photocopie.

- **Je ne comprends toujours pas ma note, elle ne me semble pas justifiée.**

Vous pouvez demander une re-correction de votre copie. Pour cela, il vous faudra rédiger une lettre motivant votre souhait de re-correction à l'adresse du professeur assurant les cours magistraux de cette matière ! Il est cependant rare que votre requête soit satisfaite et la note peut être revue à la baisse !

D'autres questions ? N'hésitez pas à venir nous les poser sur le forum d'Assas.net : www.assas.net/forum et consulter notre FAQ complète sur notre site www.assas.net !

La santé à Assas



Le SIUMPPS ou service inter-universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé est composé de médecins et de psychologues qui reçoivent les étudiants pour la visite médicale de prévention ou proposent des entretiens strictement confidentiels et gratuits ainsi qu'un suivi. Ils mettent également à disposition des brochures sur les différents thèmes concernant la santé.

Le personnel médical peut délivrer des certificats médicaux d'aptitude au sport ainsi que des certificats médicaux de tiers temps (ces certificats sont indispensables pour bénéficier de conditions d'examen aménagées).

Mme Aïcha Verbes, notre infirmière est également à votre disponibilité dans ses bureaux au 83 bis rue Notre Dame des Champs.

Comment obtenir un certificat médical de tiers-temps?

Une commission d'attribution du SIUMPPS statue sur les demandes de tiers-temps effectuées par les étudiants dans un délai maximum de trois semaines.

Il est cependant conseillé aux étudiants concernés de ne pas s'y prendre au dernier moment pour que les examens se passent dans les meilleures conditions pour chacun. Un suivi psychologique est possible.

Les consultations tiers temps se déroulent à la Maison de la Santé de l'UPMC, tour 55-65, niveau Jussieu, 4 place Jussieu, 75005 Paris (métro Jussieu), le mardi matin de 9h à 12h et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous au 01 40 51 10 00.

COORDONNÉES DES SERVICES MÉDICAUX



L'INFIRMERIE

Contact : Aïcha VERLOES

Adresse : 83 bis, rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Tel : 01 44 41 57 64

L'ASSISTANTE SOCIALE

Tél : 01 44 41 57 78

Adresse : Centre Assas, bureau 510



LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Tél : 01 40 51 10 00

Adresse : SIUMPPS Sorbonne Universités

15, rue de l'École de médecine, 75006 PARIS



LA CELLULE HANDICAP

Contact : Muriel JOUBERT - murieljoubert@u-paris2.fr

Tél : 01 44 41 57 13

Adresse : Centre Assas, Immeuble Notre-Dame des Champs

Les coordonnées utiles



C'est toujours lorsque l'on a besoin de téléphoner que l'on ne trouve jamais les bons numéros. On se perd sur le site de la fac où des centaines de numéros défilent devant notre écran. On tombe toujours sur des personnes qui nous disent qu'on n'est pas au bon endroit et qu'il faut appeler Mme Machin qui nous redirigera vers M. Truc. Au final il est 18h, il n'y a plus personne au bout du fil et notre crédit est épuisé. C'est pourquoi Assas.net a pensé à vous et a regroupé les coordonnées qui vous seront utiles tout au long de votre scolarité.



La scolarité de Melun

Tel : 01 64 79 72 33

Adresse : bâtiment Fréteau de Saint-Just, 77000 Melun

Département de ressources en langues

Adresse : rue du franc mûrier (Abailard), 77000 Melun



L'infirmerie

Adresse : rue du franc mûrier (Abailard), 77000 Melun



La médecine préventive

(ouverte les lundi et mardi de 9h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h, le jeudi de 15h30 à 17h et le vendredi de 9h30 à 12h, consultations psychologiques le mardi de 12h30 à 18h, le jeudi de 9h30 à 13h30 et le vendredi de 12h30 à 18h)

Adresse : Centre Assas,

Tel : 01 44 41 57 65



Le service des sports (Horaires affichées sur la porte du BDS)

Tel : 01 64 79 72 23

Adresse : 19 rue du Château (reine blanche), 77000 Melun

Mail : joeffret@u-paris2.fr

Internet : <http://www.sportassas.com/>



Le CIO

Adresse : 92 rue d'Assas au 1^{er} étage

75270 Paris cedex 06

Internet : <http://www.cio.u-paris2.fr/>



La vie étudiante à Assas

Malgré une réputation peu « funky », la vie étudiante à Paris II est très animée.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Il y a de nombreuses associations au sein de l'université, suffisamment diversifiées pour que vous y trouviez votre bonheur. N'hésitez pas à les contacter et à les rejoindre : elles disposent pour la plupart d'un local au sous-sol d'Assas et/ou d'un site internet.

• Les associations dites « apolitiques » :

Elles ne revendiquent aucun attachement confessionnel, partisan ou politique : elles ont un objet généraliste, l'animation de la vie étudiante à travers divers événements tout au long de l'année universitaire (soirées, séjours au ski, etc.), mais aussi la représentation des étudiants dans les différentes instances décisionnelles de la fac.

L'année dernière, l'association **Assas.net** a remporté (en termes de voix) les élections universitaires. Cette année encore, elle confirme sa place de première association apolitique de l'Université. Assas.Net est aussi l'association la plus active de Paris II. Son action est déterminée par deux objectifs : l'entraide et l'animation de la vie étudiante (pour plus de détails, voir notre rubrique sur les activités de l'association Assas.Net).

L'UGES et **la Corpo** sont les deux autres associations apolitiques. L'UGES vous propose tout au long de l'année des goûters bio, un voyage au ski, un pot chaque vendredi, et de son côté la Corpo Assas distribue régulièrement son Canard d'Assas, organise des soirées (Gala d'Assas), un week-end d'intégration, une dégustation de Beaujolais nouveau et un voyage au ski. De son côté, **la Boule d'Assas** fonde ses activités sur la pétanque et les soirées (Boule & Beat).

• Les associations sportives, culturelles ou confessionnelles :

Il y en a pour tous les goûts ! Au niveau confessionnel, vous trouverez l'**Aumônerie Catholique (CEP Luxembourg)** et l'**UEJF (l'Union des Etudiants Juifs de France)**. Du point de vue solidarité, **Amnesty International** a une antenne à Assas. Si vous vous sentez la fibre mélomane, les **Chœurs d'Assas** répondront à vos attentes, ainsi qu'**Assas de Concert**, association d'amoureux de la musique qui organise des concerts au sein de l'université et vous emmène aussi assister à des concerts classiques et de jazz dans les meilleures salles de Paris à des prix très doux. De son côté, **Cinéfac** vous propose des bons plans ciné (avant premières, festivals...), et, si vous aimez le théâtre, rendez vous aux **Scènes Assassines**. Si les envolées lyriques ne vous font pas peur, pourquoi ne pas participer aux différents concours d'éloquence organisés par **Lysias ? ESN-Paris Assas (Eole)** est là pour l'accueil et l'aide des étudiants Erasmus. Enfin, Le Petit Juriste et la Gazette Universitaire vous informent plus ou moins régulièrement de l'activité de la fac pour le second, et de l'actualité juridique de manière plus globale pour le premier. Vous pouvez aussi partager votre amour pour le bon vin au **Cru d'Assas** qui propose des initiations à l'œnologie. Enfin, si vous vous sentez l'âme du grand large, pourquoi ne pas rejoindre l'équipage du **DEFI Assas** ?

• Les associations politiques et/ou syndicales :

Si vous voulez vous engager politiquement ou au niveau syndical, la **Cé (Confédération Etudiante)**, l'**UNEF (Union Nationale des Etudiants de France)** et le **MET (Mouvement des Etudiants)** répondront à vos questions.

CAFETERIA ET RESTO U

Le CROUS vous propose au centre Fréteau de Saint Just un lieu de vie pour vous restaurer dans le cadre de la fac. En particulier, le restaurant universitaire vous propose un menu complet pour 3€05 que vous pourrez régler avec votre carte étudiante Mon€o. ce restaurant vous propose des menus variés et copieux.

Il existe aussi une pizzeria à côté du CROUS à des prix abordables. Il s'agit d'une solution de dépannage lorsque le CROUS est plein.

De plus, le centre ville est tout proche et d'autres cafétérias sont à disposition.

CONSEILS CENTRAUX

Il existe 3 conseils centraux : le Conseil d'administration, le Conseil des études et de la vie universitaire et le Conseil scientifique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Son rôle est de déterminer la politique de l'établissement, de se prononcer sur toutes les questions engageant la politique générale de l'université (répartition des emplois, habilitation des diplômes...), le plus souvent sur proposition du Conseil des études et de la vie universitaire et du Conseil scientifique et enfin de voter le budget et d'approuver les comptes.

LE CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CEVU)

Le CEVU est l'organe des débats. Sorte d'antichambre du CA, il se réunit avant chaque Conseil d'Administration. En formation plus restreinte, on y évoque les dossiers qui seront ensuite très souvent étudiés au CA. Sa compétence touche toutes les questions quant à l'organisation des études, sur un plan à la fois pédagogique et administratif, dans le domaine de la formation initiale comme dans celui de la formation continue.

Ce conseil s'occupe également de la vie étudiante au sens large du terme : accueil en première année, activités culturelles et sportives, associations...

Les Unités de Formation et de Recherche (UFR)

Il existe aussi des UFR dans lesquels siègent des élus. L'Unité de Formation et de Recherche associe des départements de formation et des laboratoires de recherche. « Elles correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou de plusieurs disciplines fondamentales. »

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Son rôle est de déterminer la politique de recherche de l'Université et les crédits correspondants, dans le cadre des équipes constituées, et de se prononcer sur le recrutement et la qualification des enseignants-chercheurs.

Pensez à aller voter !

Tous les deux ans, vous êtes amenés à voter pour vos élus étudiants au sein de ces conseils. les associations représentatives, dont Assas.Net fait partie, présentent des listes composées d'étudiants et un programme qu'elles entendent remplir grâce à leur présence en conseils !

L'année 2013 étant une année d'élection des élus aux Conseils des UFR, nous ne pouvons que vous encourager à aller voter.

Les bonnes adresses

Parce que la vie d'un étudiant ne se limite pas aux quatre murs de sa fac, Assas.net pense aussi à vous en dehors. Cette rubrique sera d'une grande aide pour tous les non melunais. Il ne s'agit que de quelques adresses et la liste n'a pas la prétention d'être exhaustive.

- **Autour de la fac :**

- Le restaurant du Crous qui propose des repas complets à très petits prix pour les étudiants
- Petit café à côté de l'église (à côté du Huit à Huit)
- La boulangerie de l'autre côté du pont (à droite après le pont en direction de la gare)
- La Pizzeria en face de la fac pas chère mais le goût va avec
- Au centre ville, de nombreuses cafétérias et même un Subway
- Le Bar de l'île (en face de la photocopie)
- Le Japonais (en face de l'arrêt de bus Notre Dame)

- **Librairies :**

- Librairie Plein Ciel 22 rue Paul Doumer
- Librairie de l'Escalier 41 rue Saint-Aspais

- **Bibliothèque de travail :**

- La Bibliothèque du centre Cujas à Melun
- La Médiathèque située juste à côté du centre de la reine blanche (fermé le jeudi)
- La Bibliothèque Sainte Geneviève, au Panthéon (métro Cluny la Sorbonne, Paris)
- La bibliothèque François Mitterrand, Paris (ouverte le dimanche dès 12h) mais payante

- **Parking :**

Il y a quelques places payantes autour de la fac mais elles ne sont pas nombreuses. Vous trouverez également un parking payant (de Vinci) tout proche de la fac. Avec un peu plus de volonté, vous pourrez vous garer gratuitement soit à la piscine (10 bonnes minutes de marches) soit aux deux parkings qui se trouvent de part et d'autre du centre Cujas en passant par le pont. Il y a aussi un parking gratuit au niveau de la résidence à côté de la cité administrative (10 petites minutes de marche).

- **Transport en Commun :**

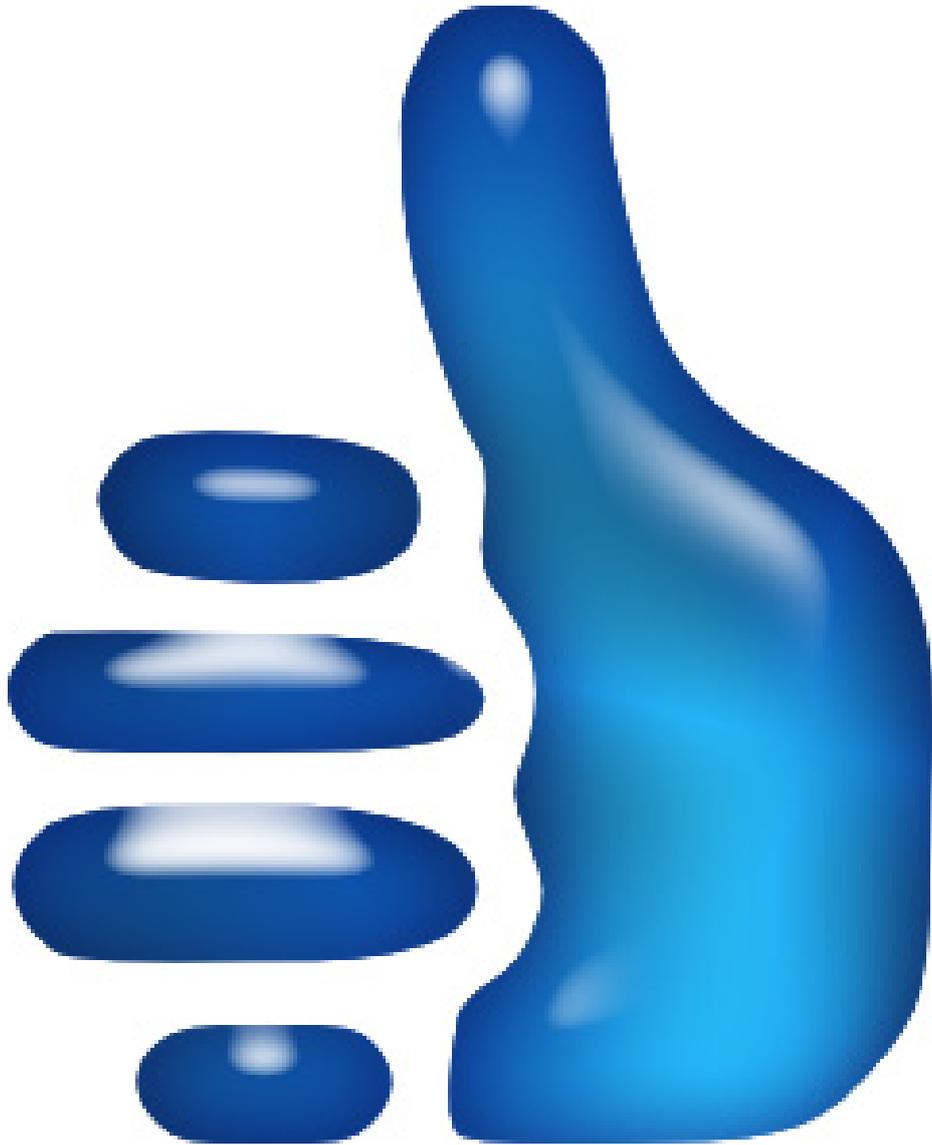
En arrivant à la gare de Melun, beaucoup de bus vont en direction de la fac (lignes A, C, Cd, D, E, G, H, M, S4). L'arrêt le plus proche est « Notre Dame ». De là vous suivez la foule ou tout simplement le panneau « établissement universitaires ». Vous pouvez aussi décider de faire le chemin entre la gare et la fac à pied, pour cela compter 15 bonnes minutes de marche, la route est toute droite.

Pour le retour à la gare, vous irez à l'arrêt de la place Praslin (près du parking adjacent le Crous) ou quai Rossignol (après le pont, pratique quand on loupe celui de la place Praslin). Tous les bus ont pour terminus la gare de Melun.

De plus, il y a le seine et marne express qui fait la liaison Meaux-Melun en passant par Pontault et Lieusaint (ligne 18). Il y a également une ligne qui dessert Montreaux (ligne 46) et Provins. Le car se prend place saint jean (centre ville de Melun à 10 petites minutes à pied de la fac).

- **Administratives :**

Pour tous vos changements d'adresse, le site officiel du gouvernement : <http://www.changement-adresse.gouv.fr/>



Les Bons plans d'Assas.net

Activités de l'association

Assas.net est une association **locale**, **aconfessionnelle**, **asyndicale** et **apolitique**. Assas.net est une association **100% étudiante** !

Assas.net se veut l'association de tous les étudiants. Nous organisons en effet des événements nombreux et diversifiés :

SOIREES ETUDIANTES

Les **Move Your Assas** en partenariat avec l'association Lysias Paris II à la rentrée, les **Nuits d'Assas** au début du second semestre.

SORTIES DIVERTISSANTES

Les Soirées **After Amphi d'Assas.net** le plus souvent au Long Hop mais aussi dans d'autres bars parisiens réputés, pique-nique, sortie à Disneyland, poker, bowling, paintball, etc.

SORTIES CULTURELLES

Les Cycles de **visites juridiques** : à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au TGI, mais aussi des sorties au **théâtre**, au **cinéma**, au **musée**, etc.

PROJETS HUMANITAIRES

Opération **Sidaction**, Handivalides, etc.

Ainsi que de **nombreux événements** organisés au sein même de notre université: Le **Photomaton de Noël**, Journées du chocolat, Mardi gras, **Conférences des métiers**, **Petits déjeuners des Master 2**, etc.

Assas.net, c'est aussi et avant tout l'**entraide étudiante**, à l'aide d'un **forum** d'échange et de soutien, avec plus de **14 000 membres** inscrits (<http://www.assas.net/forum>). C'est sur ce forum si animé qu'étudiants, chargés de TD (et parfois même quelques professeurs) se retrouvent : conseils, informations, discussions, communication des événements d'Assas.net et bien plus encore sont au rendez-vous !

Vous ne pourrez plus vous en passer !

Dans cette optique d'entraide étudiante, tous les ans, nous organisons l'opération **Polycopiés** de cours : photocopiés de cours d'amphi, autorisés et parfois vérifiés par les professeurs, que nous mettons en ligne au moment des révisions !

Nous organisons aussi une **conférence d'orientation** chaque année, des **rencontres entre les étudiants et les directeurs de Master 2** (les petits déjeuners des M2)...

Enfin, Assas.net est actuellement l'association apaisane qui a reçu le **plus de voix aux élections aux Conseils centraux** (cf. article sur les Conseils centraux). Nous avons ainsi 2 élus CEVU et 1 élu CA.

Assas.net vous accueille toute l'année au **local 11** situé au sous-sol du centre Assas. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, passer un bon moment et découvrir l'association. Et si cette brochure et l'action de l'association vous ont plu, rendez-vous dès la rentrée pour notre **grande opération de recrutement** !

Formulaire d'adhésion

A déposer au local d'Assas.net (local n°11 au sous sol) ou à retourner à Assas.net, 92 Rue d'Assas 75006 Paris.

La cotisation s'élève à 5€ par an. Celle-ci vous permet de devenir membre de l'association et par conséquent de profiter en priorité et à tarif réduit de toutes les activités de l'association. Vous disposerez d'une adresse email sous la forme @assas.net, ainsi que d'une Carte de Partenariat gratuite. De plus, vous serez convié à l'Assemblée générale de l'association et vous pourrez y faire entendre votre voix.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél fixe :

Tél. mobile :

E-mail :

N° de matricule :

Etes-vous déjà engagé dans une association de l'Université: OUI NON

Si oui laquelle :

Votre pseudo sur notre forum (facultatif) :

Souhaitez-vous bénéficier d'une adresse email @assas.net? OUI NON

Si oui, celle-ci sera composée avec la première lettre de votre prénom, un point, votre nom, suivi du domaine @assas.net. Exemple: JEAN DUPONT => j.dupont@assas.net

Mot de passe désiré (entre 6 et 8 caractères) :

Vous pourrez le changer une fois votre inscription validée

Souhaitez-vous bénéficier de la Carte de Partenariat Assas.net? OUI NON

Si Oui, souhaitez-vous la recevoir à l'adresse mentionnée sur ce formulaire? OUI NON

Si vous ne désirez pas la recevoir à votre adresse, vous pouvez récupérer votre carte au local d'Assas.net (local 11 au sous-sol), aux horaires d'ouverture de l'Université.

Mode de paiement: Chèque (5 euros à l'ordre d'Assas.net)

Espèces (5€)

Don (Membre bienfaiteur) d'un montant de euros

Je certifie que toutes les informations fournies dans le présent formulaire sont exactes et je comprends que déclarer volontairement une fausse information peut entraîner mon exclusion de l'association. En outre, j'accepte de respecter le règlement interne de l'association et ne pas contrevenir à son fonctionnement.

Date

Signature



Opération parrainage

A déposer au local d'Assas.net (local n°11 au sous sol) ou à retourner à Assas.net, 92 Rue d'Assas 75006 Paris.

Etre parrainé, c'est...

L'opportunité d'être jumelé à un étudiant ou à une étudiante de votre programme d'études qui est plus avancé(e) dans sa formation, et ce, dès le début de la rentrée universitaire. Cet étudiant ou cette étudiante sera disponible pour répondre à vos questions, que ce soit à propos des cours, des méthodes de travail, des ressources disponibles sur le campus ou la vie universitaire en général.

En plus d'entrer en contact avec vous à quelques reprises durant la session d'automne, cet étudiant pourra vous venir en aide à tout moment si vous éprouvez des difficultés.

Pour être parrainé ou être parrain, remplissez simplement le formulaire ci-dessous:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél fixe :

Tél. mobile :

E-mail :

N° de matricule :

Année d'étude : L 1 L2 L3 M1 M2

Dans quelle équipe seras-tu?/Dans quelle équipe étais-tu en L1?:.....

Etudes en : Droit Eco G. Sciences po Info Com

Etudes à : Paris Melun

Si vous venez de province, indiquez votre ville d'origine :

Si vous êtes étranger, indiquez votre pays d'origine :

POUR LES FUTURS PARRAINS :

Combien de personnes seriez-vous prêts à parrainer :

Parlez-vous couramment une langue étrangère? Si oui laquelle?

Pseudo sur le forum (facultatif) :



Ne ratez pas la Journée d'intégration!

En plus des activités organisées par l'Université pour vous accueillir, Assas.net, première association à Paris II vous a préparé plusieurs activités pour la journée de pré-rentrée du 27 Septembre 2012!

Au programme:

- **12h00: PIQUE-NIQUE** (offert par Assas.net)

Dès midi, venez retrouver les membres d'Assas.net et vos futurs camarades pour un pique-nique sur les bords de la Seine derrière le centre de la Reine Blanche. *Nous nous chargeons des victuailles !*

- **VISITE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**

Une visite est prévue, nous vous tiendrons au courant des horaires via notre forum assas.net, facebook ou encore twitter.

- **En début d'après-midi : PRESENTATION DES ASSOCIATIONS**

Nous vous retrouverons au centre pour une présentation des associations, vous pourrez nous poser vos questions. Nos staffs et staffettes présents pour l'occasion distribueront ensuite gratuitement un [Guide de survie à l'Université Panthéon-Assas](#) spécial Melun qui vous donnera des conseils pour vos démarches à l'Université ainsi que des conseils méthodologiques pour bien commencer l'année et des goodies !

Enfin, nous vous proposerons également une toute dernière activité afin de finir la journée en beauté !

RETROUVEZ AUSSI:

La Quinzaine d'Intégration d'Assas.net, à partir du lundi 1^{er} octobre avec des [visites juridiques](#), des [soirés After-Amphi](#), des [soirées Quizz](#) avec plusieurs cadeaux à gagner, une [journée du chocolat](#) dans le hall de l'université et plusieurs [autres surprises](#)! La Quinzaine se clôturera par la soirée culte de la rentrée:

MOVE YOUR ASSAS 12^e Edition, jeudi 11 octobre dans un lieu encore tenu secret... Les étudiants de Melun bénéficieront de prix réduits!

Pour plus d'informations: www.assas.net.

Venez nombreux!

X
Représentation
étudiante

X Projets
humanitaires

PARTICIPEZ
À L'AVENTURE!

X Sorties
culturelles

X Soirées

X
Entraide



assas.net recrute!

www.assas.net/adhesion

ou par mail

bureau@assas.net



Etudiants d'Assas Melun, profitez d'avantages exclusifs⁽¹⁾ BNP Paribas

Un crédit étudiant à un taux intéressant

Besoin d'un financement : Achat d'une voiture,
avancer votre dépôt de garantie,
vous équiper pour la rentrée ? ...

Venez vous renseigner en agence pour toute
information sur les crédits BNP Paribas
réservés aux étudiants de L'Université Panthéon Assas de Melun.

Votre Cadeau de Bienvenue 80€ offerts

- ➔ 40€ à l'ouverture de votre compte chèques
 - ➔ 40€ pour le remboursement d'un livre d'Economie ou de Droit⁽³⁾
- Offre valable pour toute 1ère entrée en relation et ouverture d'un compte chèques chez BNP Paribas.*

La Gratuité de vos services bancaires pendant 1 an

- ➔ Carte Visa Classique ou Electron
 - ➔ Des services en ligne accessibles 24/24 : Internet, Téléphone, Internet Mobile,...
 - ➔ Protection de vos moyens de paiement.
- Offre valable pour toute 1ère entrée en relation et ouverture d'un compte chèques chez BNP Paribas.*

Agence BNP Paribas de Melun 1, rue Saint Etienne

Du mardi au vendredi 08H45 12H25 - 13H40 17H45

Le samedi 08H50-13H00

Hassnaa Chaouni 01 64 87 23 62
hassnaa.chaouni@bnpparibas.com

Katia Taille 01 64 87 24 03
katia.taille@bnpparibas.com

Alain Guillemyn 01 64 87 23 61
alain.guillemyn@bnpparibas.com

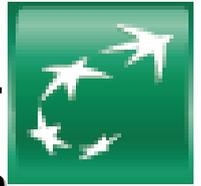
Christophe Peyrot 01 64 87 23 17
christophe.peyrot@bnpparibas.com



BNP PARIBAS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

BNP Paribas, SA au capital de 2 415 491 972 euros - N°662 042 449 RCS PARIS
Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris - Identifiant CE FR 76662042449 - ORIAS n°07 022 735-CARDIF Assurance Vie.

⁽¹⁾Offre valable pour toute première entrée en relation chez BNP Paribas pour les étudiants âgés de 18 à 24 ans étudiant au Centre Universitaire Panthéon Assas de Melun. Offre valable du 01/09/2012 au 01/06/2013 sous réserve d'acceptation de votre dossier. ⁽³⁾Sur présentation d'une facture.



Où trouver l'agence BNP Paribas la plus proche de votre Université Panthéon Assas à Melun ?



Contactez nos conseillers ou passez nous voir en agence

Agence BNP Paribas de Melun - 1, rue Saint Etienne

Du mardi au vendredi 08H45 12H25 - 13H40 17H45

Le samedi 08H50-13H00

Hassnaa Chaouni 01 64 87 23 62
hassnaa.chaouni@bnpparibas.com

Katia Taille 01 64 87 24 03
katia.taille@bnpparibas.com

Alain Guillemyn 01 64 87 23 61
alain.guillemyn@bnpparibas.com

Christophe Peyrot 01 64 87 23 17
christophe.peyrot@bnpparibas.com



BNP PARIBAS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

BNP Paribas, SA au capital de 2 415 491 972 euros - N°662 042 449 RCS PARIS
Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris - Identifiant CE FR 76662042449 - ORIAS n° 07 022 735-CARDIF Assurance Vie.